TAG HEUER Collection complète
BIJOUTERIE le roy
7139, rue ST-HUBERT
277-3127

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

GUESS JEANS
Renseignements: 1-800-661-4837

•MONTRÉAL, MARDI 7 FÉVRIER 1995 111e ANNÉE Nº 107 56 PAGES, 4 CAHIERS
Miami : 1,50 $ US
Îles-de-la-Madeleine : 1 $
50¢ Taxes en sus

Météo

Ciel partiellement ensoleillé et froid
max -17 / min -24
page S 16

875-BELL
La Presse

La question du jour
page A2

Monde



Washington: la défense écope
page A14

Économie



Broue: un succès sur tous les plans
page C1

Index

Annonces classées	
- immobilier	B7 et B8
- marchandises	B8
- emplois	B8 et C11
- automobiles	C11 à C13
- propositions d'affaires	C13
Arts et spectacles	
- informations	B4 à B6
- ciné-horaires	B6
- télé-horaires	B5
Bandes dessinées	C13
Bridge	C13
Décès	C14
Économie	C1 à C10
Éditorial	B2
Êtes-vous observateur?	B7
Feuilleton	C11
Horoscope	B8
Le monde	A14
Loteries	A6
Mot mystère	C13
Mots croisés	C12 et S11
Politique	B1 et C16

Le froid déclenche le « code rouge »

YANN PINEAU
et MARCEL LAROCHE

Malgré un froid sibérien, les pompiers montréalais ont dû sortir en masse à deux reprises hier pour combattre des incendies majeurs qui n'ont heureusement pas fait de blessés. L'alerte générale a été sonnée dans les deux cas, précipitant l'intervention de 130 pompiers à chaque fois, ce qui constitue un événement rarissime quand il survient deux fois dans la même journée.

Le premier sinistre s'est déclaré vers 8 h 30 hier dans un commerce de location de vidéocassettes sis au 2200, rue Beaubien, dans l'est de la métropole. À l'arrivée des pompiers, les flammes faisaient rage dans le magasin qui se trouve au rez-de-chaussée d'un édifice de trois étages, entre l'avenue de Lorimier et la rue des Érables. Le feu menaçait de se propager aux commerces adjacents.

Au plus fort de la lutte contre l'incendie, 130 pompiers et une trentaine de véhicules du Service de prévention des incendies de Montréal étaient sur les lieux. La température glaciale (-25 C) a considérablement gêné le travail des pompiers qui ont dû composer avec le gel de l'équipement et plusieurs fuites dans les boyaux.

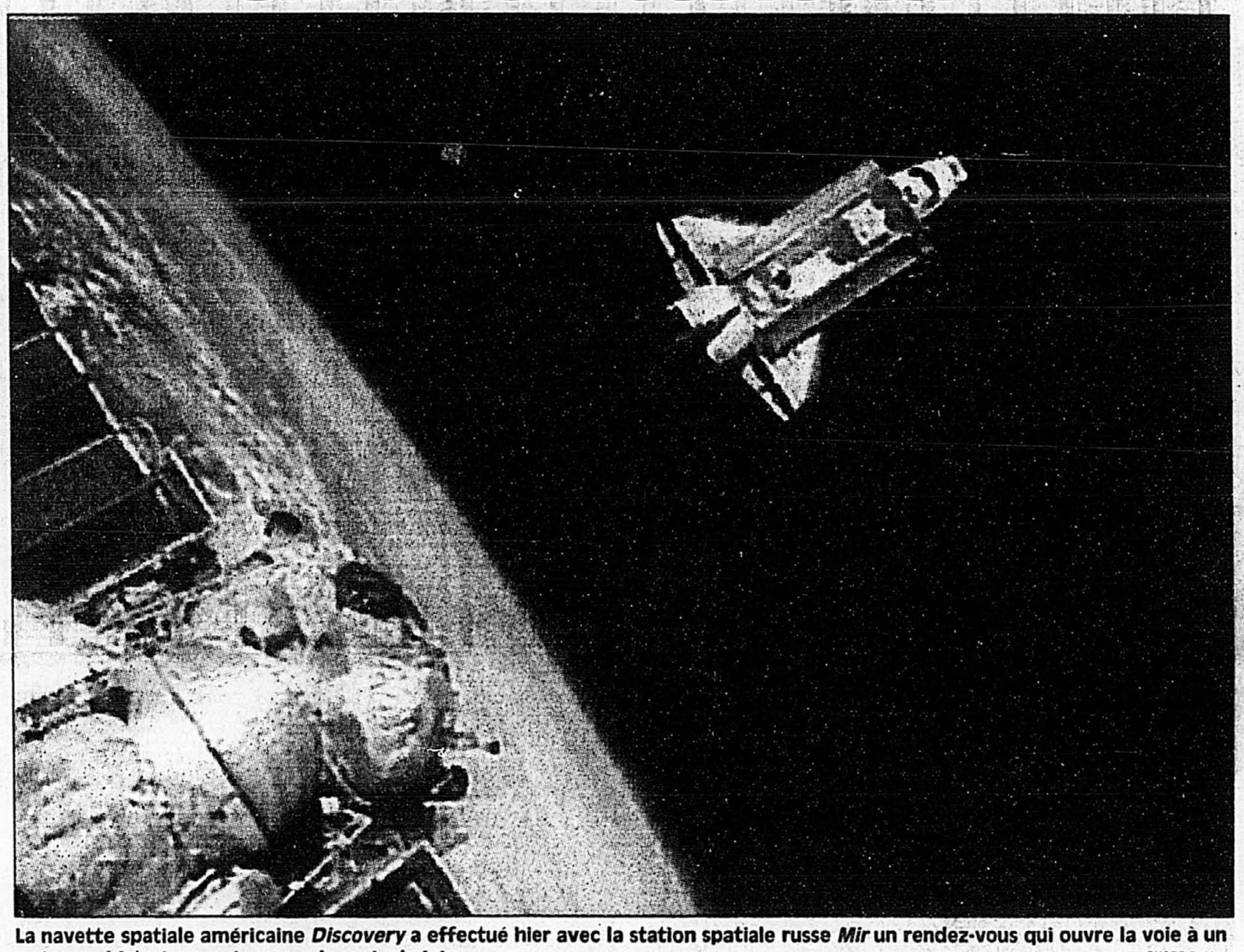
Dirigés par le chef de division Denis Blanchet, les combattants du feu sont tout de même parvenus à limiter les dégâts après plus de cinq heures de lutte acharnée. Les flammes n'ont ravagé que trois magasins du rez-de-chaussée et une partie du deuxième étage.

Un deuxième

Malgré cette première victoire, les éléments se sont à nouveau ligués contre les pompiers lors d'une seconde alerte générale déclenchée vers 18 h 30. Cette fois, les flammes ont frappé plusieurs bâtiments de deux étages à l'angle

VOIR FROID EN A 2

Un rendez-vous réussi !



La navette spatiale américaine *Discovery* a effectué hier avec la station spatiale russe *Mir* un rendez-vous qui ouvre la voie à un arrimage historique prévu pour le mois de juin. PHOTO Reuter

« Splendide, splendide », s'exclame le cosmonaute

d'après AFP et AP
CENTRE SPATIAL DE HOUSTON

La navette américaine *Discovery* et la station russe *Mir* se sont frôlées hier à environ 12 mètres de distance, réussissant une étape importante vers la construction de la future station spatiale.

Ce « rendez-vous » inédit, destiné à préparer les futurs arrimages de navettes à la station, s'est déroulé parfaitement.

Lancée vendredi dernier du centre de Cap Canaveral, en Floride, la navette a dans un premier temps achevé lundi sa phase d'approche générale et elle s'est positionnée à environ 100 mètres de *Mir*.

Vers 19 h GMT, le commandant James Wetherbee a pris les commandes du vaisseau américain qu'il a lentement dirigé vers la station russe, en orbite depuis neuf ans, et qui n'avait jamais reçu la visite d'un équipage étranger.

« C'est la plus belle chose que j'aie jamais vu dans l'espace », a déclaré James Wetherbee durant cette phase d'approche. « Splendide, splendide », s'est exclamé en anglais l'un des deux membres d'équipage de la station *Mir*. Les deux équipages ont pu communiquer par radio.

À 19 h 20 GMT, *Discovery* et *Mir* se sont rapprochées jusqu'à dépasser la barre des 38 pieds, soit 12,66 mètres environ. « Nous sommes allés sous les 38 pieds » a indiqué à l'*AFP* Barbara Schwartz, l'un des porte-parole de la NASA au centre de contrôle de Houston, au Texas.

Maintenant cette position durant une dizaine de minutes, alors qu'ils se déplaçaient à près de 28 000 km/h, les deux vaisseaux se sont ensuite éloignés l'un de l'autre. La navette a entamé son retrait et s'est positionnée à environ une centaine de mètres de *Mir*, avant d'en effectuer un tour complet. Ce tour, accompli également à une centaine de mètres de distance, a duré une heure.

En direct sur la chaîne télévisée interne de l'agence spatiale, la NASA a diffusé des images spectaculaires, la plupart filmées depuis la station *Mir*. On y voyait notamment la progression inexorable et très lente de *Discovery*.

Lors de cet irréel ballet spatial, les cosmonautes de *Mir* ont pu également apercevoir leur compatriote Vladimir Titov, qui fait partie de l'équipage de *Discovery*, les saluer d'un signe de main depuis le hublot de la navette.

VOIR SPLENDIDE EN A 2

Référendum : juin reste le choix logique

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le moment que choisira le gouvernement pour la tenue du référendum continue de donner lieu à bien des conjectures. Néanmoins, même si la décision du premier ministre Parizeau n'est vraisemblablement pas encore arrêtée, un rapide coup d'oeil sur l'agenda parlementaire du printemps permet de constater qu'un scrutin vers la mi-juin reste, de loin, le scénario le plus probable.

Quelques éléments « incontournables » d'abord. Le premier ministre a indiqué qu'un budget serait déposé avant la campagne référendaire. De plus, le gouvernement, traditionnellement, adopte ses crédits budgétaires en avril ; il pourrait téléscoper ce débat et se contenter d'adopter une partie des crédits, mais l'hypothèse de revenir en juin faire le travail mis de côté au printemps paraît peu probable.

Les commissions régionales qui entreprenaient hier leurs travaux siègeront jusqu'au 5 mars. Par la suite, il est probable que la « commission nationale » formée des 18 présidents enten-

VOIR JUIN EN A 2

Laval écoute d'abord le « vrai monde »

MARIO FONTAINE

Si Jean Chrétien continue de dire que la constitution n'intéresse personne, c'est qu'il n'a pas assisté, hier, aux deux premières séances de la Commission de Laval sur la souveraineté. En effet la Commission a fait salle comble en matinée pour ses audiences publiques et, en soirée, un bon 200 personnes ont bravé un froid arctique pour participer au forum. Un soir de « P'tite vie » en plus.

Ambiance plus formelle, plus feutrée dans le premier cas. Le ton était plus direct, plus coloré dans le second, où quiconque pouvait se présenter et prendre la parole sans autre forme d'invitation. On ne s'en est pas privé. Et s'il est encore bien tôt pour déceler des tendances, on peut dire que dans l'ensemble les tenants de la souveraineté étaient environ trois fois plus nombreux que ceux du fédéralisme.

Quatre autres commissions régionales entamaient leurs travaux hier, sans compter celle des ainés. L'équipe de Laval fut donc parmi les précurseurs, notamment en réservant sa première journée aux citoyens. Les groupes de pression et associa-

VOIR LAVAL EN A 2

RÉFÉRENDUM 95

Lysiane Gagnon



Mon pays c'est l'hiver

Ce serait un euphémisme que de dire que j'étais ravie à l'idée de partir sur les routes glacées du Québec profond au beau milieu de la première tempête de neige de l'année.

Choisir le mois de février pour la plus vaste consultation populaire jamais tenue au Québec? Ça paraît, me disais-je en enfilant mon parka acheté chez les Inuit, que M. Parizeau n'a pas touché à un volant depuis des lunes! À moins qu'il n'ait voulu rendre à Gilles Vigneault un hommage subliminal en établissant d'entrée de jeu que le pays que veut le PQ... c'est l'hiver?

Mais tout allait, pour moi comme pour les commissions régionales, débuter en beauté. Grâce, dans mon cas, au Japon, qui fabrique les autos les moins chères et les meilleures au monde — la mienne démarre joyeusement quand les grandes allemandes et les grosses américaines font la grève — et surtout grâce au hasard qui m'avait fait choisir l'Outaouais comme première étape de ma tournée des régions.

C'est ici, en Outaouais, qu'il a le moins neigé. Le foin séché et l'herbe jaune percent à travers la mince couche de neige qui recouvre les champs, et les arbres nus n'ont pas retenu le moindre flocon blanc.

À tout seigneur, tout honneur, c'est dans la seigneurerie du Sieur Louis-Joseph Papineau que commence la tournée de la Commission de l'Outaouais. Le joli village de Papineauville a l'air un peu assoupi, mais autour du Carré Sainte-Angélique, entre la belle église de pierre, les sobres maisons de bois blanc et la pizzeria Marjo, il y a un nombre anormal d'autos.

L'ancienne mairie. Un escalier moche, et puis en haut, une autre de ces salles tristes et sans grâce faites par et pour des fonctionnaires malheureux. Murs vert-hôpital, tables de bois, chaises en alu... Mais surprise, la salle est pleine. Une centaine de personnes: c'est beaucoup, pour un lundi après-midi à Papineauville.

Une salle « paquetée »? Je ne crois pas. C'est plus péquiste que libéral, assurément, et il y a ici une bonne concentration de profs, d'animateurs sociaux, d'employés du secteur public et d'agriculteurs intellos, mais s'il y a eu noyautage, franchement cela n'y paraît pas. Il y aura peu d'applaudissements, beaucoup d'intérêt, une atmosphère plutôt bon enfant.

Ce qui frappe tout de suite, par rapport aux commissions parlementaires habituelles et à l'expérience de la Commission Bélanger-Campeau, c'est le calme. Il n'y a pas de vedette ici, pas de ténors syndicaux ni patronaux, personne qui cabotine pour la galerie, et les deux seuls politiciens, la ministre Marois et le délégué régional Yves Blais, s'arrangent pour ne pas prendre trop de place, d'autant plus sereins que les libéraux ne sont pas là pour les aiguillonner.

De fait, l'absence de l'opposition officielle prive la Commission de la tension, du tonus, de la contestation, des occasions d'escarmouches, qui se manifesteraient normalement. Peut-être qu'à la longue, cela deviendra lassant et monotone. Mais le premier jour, c'est reposant.

Tous les commissaires ne sont pas souverainistes. J'en ai déjà identifié un qui m'a l'air franchement fédéraliste, en

VOIR PAYS EN A 2

ROYAL
LES TROPHÉES ATLAS 1·9·9·4
MEILLEURE COMPAGNIE AÉRIENNE
SERVICE NOLISÉ
Décerné par l'Association des Agents de Voyages du Québec
L'ENGAGEMENT ROYAL
• Respect de l'horaire de vol • Menus gastronomiques
• Service exceptionnel • Vins français sélectionnés
• Personnel courtois • Fines liqueurs importées
FORT LAUDERDALE
VOLS ALLER/RETOUR
Départs à compter du 14 février
À PARTIR DE 255 $ PLUS 63 $ DE TAXES
CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES
Places limitées selon la disponibilité au moment de la réservation. Les vols de ROYAL sont nolisés, conformément aux dispositions VARA contenues dans le règlement sur les transporteurs aériens.

Demain dans *La Presse*



Vivre

Le Dé majuscule

■ Le terme salon de couture est peut-être inapproprié lorsqu'on parle du Dé majuscule. En effet, l'atmosphère décontractée qui règne dans l'atelier de Carole Desmarais n'a rien à voir avec les studios huppés et guindés du XVIe Arrondissement à Paris. Entourée de son minuscule caniche Brutus et de son mannequin vedette Gertrude (un mannequin en tissu et en bourrure!), la jeune femme de 34 ans s'est aménagé un espace sympathique et chaleureux où elle reçoit ses clientes. À lire demain dans le cahier Vivre.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

● à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9h à 20h;

● à Montréal: Université de Montréal, faculté des Arts et Sciences, cafétéria, 2e étage, 3200, rue Jean-Brillant, de 10h à 16h. Objectif: 150 donneurs.

Précision

■ La conférence que donne le Dr Guylaine Lanctôt sur le sujet de son livre *La Mafia médicale* aura lieu le jeudi 9 février, de midi à 13h, au local B2245 du Pavillon Jean-Brillant de l'Université de Montréal, 3200 rue Jean-Brillant.

Question du jour

Le service
InfoBref Bell

Vous voulez vous faire entendre ?
Répondez à la question du jour :

Dans votre quartier, le déneigement s'est-il fait assez rapidement?

Pour faire connaître votre opinion, composez le : 875-Bell

Bell La Presse

La quotidienne Tirage d'hier
à trois chiffres 529
à quatre chiffres 1906

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
		Décès, remerciements	285-6816
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Envois de publication canadienne — Contrat de vente numéro 0531650 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

CODE DU JOUR 06-2 MARDI 7 FÉVRIER 1995

Suite de la Une

PAYS

Mon pays c'est l'hiver

tout cas fort sceptique quant aux risques financiers du projet souverainiste. Mais en général, leurs opinions sont difficiles à déceler, car ils sont tous très réservés; leurs questions sont rares, courtes, ouvertes, sans une once de perfidie.

L'autre chose qui frappe, c'est la nature de la couverture journalistique. Il y a au moins vingt membres des médias dans la salle, en comptant les caméramen — tous, sauf erreur, de la presse régionale; je crois bien être la seule, dans cette salle, à venir de l'extérieur de l'Outaouais.

Cela va produire une couverture différente, plus morcelée certainement, peut-être moins critique, peut-être aussi plus lucide, dans la mesure où les journalistes de la région connaissent, au moins de réputation, la plupart des participants.

Qu'est-ce qui s'est dégagé de cette première journée? Des réclamations prévisibles et quelques témoignages très libres, pas du tout orthodoxes ni dans un sens ni dans l'autre. On y reviendra demain. □

JUIN

Référendum: juin reste le choix logique

dra à Québec des groupes «nationaux». Il est par conséquent quasi impossible qu'un rapport puisse être déposé avant la mi-mars. Par la suite, la commission parlementaire des institutions devra à nouveau siéger pour intégrer ces recommandations à l'avant-projet de loi soumis à la population.

En marge de l'agenda référendaire, le programme du printemps est toujours passablement chargé à l'Assemblée nationale. Les députés sont convoqués le deuxième mardi de mars et entreprennent normalement dans les jours qui suivent l'étude des crédits budgétaires du gouvernement — un marathon de 300 heures en commissions parlementaires qui dure habituellement deux ou trois semaines.

Il faudrait aussi ajouter le débat sur un budget hâtif, qui dure aussi deux semaines, obligatoirement après l'étude des crédits, deux opérations qui grugeront l'essentiel du mois d'avril. Fin avril début mai, le gouvernement pourrait alors déposer son projet de loi référendaire; aucune durée fixe n'est prévue pour un tel projet de loi.

On s'attend à ce que le gouvernement puisse circonscrire la durée du débat, mais il pourrait difficilement faire moins que les 35 heures de débat parlementaire prévues lorsqu'une «question référendaire» plutôt qu'un projet de loi est débattue en Chambre. Deux semaines de débats approximativement, qui placeraient dans la première moitié de mai le début de la campagne comme telle. Celle-ci dure un mois, ce qui ouvre les lundis de la mi-juin, le 12 ou, date plus fréquemment entendue, le 19 comme jour plausible du scrutin.

En France, à huis clos devant ses interlocuteurs, M. Parizeau avait évoqué un scrutin «en juin ou septembre». □

SPLENDIDE

«Splendide, splendide», s'exclame le cosmonaute

«Nous approchons nos vaisseaux et nous rapprochons nos nations. La prochaine fois que nous nous rencontrerons, nous pourrons nous serrer la main et ensemble nous allons mener notre monde vers le prochain millénaire», s'est exclamé le commandant de *Discovery*.

«Nous ne faisions qu'un, et nous sommes des humains», a répondu le commandant de *Mir*, Alexandre Viktorenko.

Ce rendez-vous avait pourtant bien failli ne jamais avoir lieu en raison de la présence de deux fuites de combustible, détectées sur les impulseurs de *Discovery*, et dues à du carburant gelé qui empêchait la fermeture de valves.

Les autorités spatiales russes, qui craignaient que ces émissions n'endommagent les senseurs optiques d'une capsule russe *Soyouz* arrimée à la station, ont attendu le dernier moment pour donner leur accord final pour ce rendez-vous.

Elles avaient fait savoir durant le week-end qu'elles ne tenaient pas à ce que *Discovery* s'approche trop près de *Mir* et la NASA avait dû envisager la possibilité de devoir maintenir *Discovery* à au moins cent mètres de *Mir*.

Cela aurait pratiquement ruiné l'objectif premier de cette mission. Ce rendez-vous avait pour objectif de roder la NASA dans ses manoeuvres d'approche de *Mir* en vue du premier arrimage en juin prochain.

Atlantis doit s'arrimer à *Mir* puis lui apporter en octobre un mécanisme permanent pour ces appontages. Sept vols de ce type sont prévus d'ici à la fin 1997. Ce programme de vols conjoints américano-russes doit ouvrir la voie, dès 1997, à la construction d'une station spatiale conjointe, à laquelle participeront les agences spatiales canadienne, japonaise et européenne. □

LAVAL

Laval écoute d'abord le «vrai monde»

tions diverses commenceront à se faire entendre à compter de jeudi. «Pour la première fois dans l'histoire, le débat sur l'avenir politique du Québec n'est pas réservé aux seuls spécialistes: c'est l'affaire du vrai monde, de tout le monde», a expliqué le président de la Commission, Philippe Garceau.

Venant Cauchy

C'est effectivement du «vrai monde» qui s'est rendu témoigner devant le président Garceau et la dizaine de commissaires présents. Des commissaires vus comme nationalistes ou carrément souverainistes, mais qui se montraient respectueux des opinions émises même lorsqu'elles chantaient les louanges du Canada. Les Serge Ménard, David Cliche et Joseph Facal avaient visiblement entendu l'appel à la sérénité et au respect des autres lancé la veille par Jacques Parizeau.

Le premier à témoigner à Laval, et en fait à travers tout le Québec, fut Venant Cauchy. Ce septuagénaire ne croit pas que la souveraineté soit inévitable, mais il la souhaite. M. Cauchy aimerait assister à la création d'une union canadienne faite à partir d'États souverains. Dans l'immédiat, il espère que ces commissions sur la souveraineté feront disparaître les peurs et les menaces.

Il a été suivi de Sylvain Daigle et de Ghislaine Lavoie, deux souverainistes convaincus. Le premier a notamment lu un poème qu'il voudrait voir devenir l'hymne national d'un Québec souverain, la seconde avait préparé une proclamation de souveraineté et des décrets pour une future constitution du Québec. Puis un homme d'affaires, Michel Lecours, a soutenu qu'il faut «donner du coeur au ventre» à la société, qu'on reste Canadiens ou pas. Enfin, une Québécoise d'origine italienne, Giupsina Iannuzzi, s'est déclarée «farouchement opposée à la séparation du Québec». L'union fait la force tandis que l'instabilité politique entraîne l'instabilité économique, plaide cette propriétaire de PME.

Ces premières audiences publiques se sont déroulées à l'Hôtel des Gouverneurs, le long de l'autoroute des Laurentides. La salle retenue était remplie à capacité et il fallut installer des hauts-parleurs dans le corridor, la soixantaine de places réservées au public étant toutes occupées.

En soirée les commissaires se sont retrouvés dans un centre communautaire bondé de Sainte-Rose, où ils sont rarement intervenus dans les échanges. Pour l'essentiel, la discussion s'est déroulée entre participants, et pas toujours de façon très éclairante puisque bien des réponses étaient tout aussi approximatives que les questions.

Des questions comme: pourquoi ne parle-t-on pas franchement de séparation plutôt que de souveraineté? Les Québécois devront-ils céder une partie de leur nouveau territoire aux autochtones? Et qu'en est-il d'une intervention possible de l'armée canadienne, du dollar canadien qu'on continuerait d'utiliser, des emplois fédéraux à préserver, etc. «On est ici pour écouter les gens, ils ont beaucoup à dire», a conclu Philippe Marceau, qui s'est plutôt employé à faire ressortir les principales lignes de force de la soirée. □

FROID

Le froid déclenche le «code rouge»

de la rue Durocher et de la rue Jean-Talon ouest.

«En plus de l'alerte générale, nous avons annoncé un 'code rouge' à cause d'un important risque d'effondrement, a indiqué le lieutenant Roger Gilbert, des affaires publiques du SPIM. C'est une mesure exceptionnelle qui veut dire que les pompiers ne peuvent pas pénétrer dans les bâtiments parce que le feu s'est attaqué à la structure.»

Là encore, 130 pompiers étaient à pied d'oeuvre avec une trentaine de véhicules, dont quatre équipés de nacelles. Selon le lieutenant Gilbert, la vitesse d'intervention des équipes de secours a permis d'éviter une rapide propagation des flammes. Au moment d'écrire ces lignes, le feu n'était pas encore maîtrisé et les flammes avaient ravagé les commerces situés au 448, au 450 et au 454 de la rue Jean-Talon Ouest, de même qu'un immeuble d'appartements sis au 7122, rue Durocher. Plusieurs résidants des bâtiments adjacents au sinistre ont été évacués par mesure de précaution.

Heureusement, l'incendie n'a éclaté qu'après l'heure de fermeture des commerces, notamment une garderie sise au deuxième étage de l'un des commerces de la rue Jean-Talon.

«Le jour, nous avons une vingtaine d'enfants», a déclaré Somasundram Kulanathan, le propriétaire de la garderie qui regardait les flammes dévorer les édifices.

En plus des flammes, les pompiers ont affronté le froid qui paralyse les membres et le vent qui mord le visage. Malgré ces conditions peu clémentes, de nombreux curieux ont assisté aux manoeuvres des pompiers, observant la progression de la glace sur les facades des immeubles en feu. □

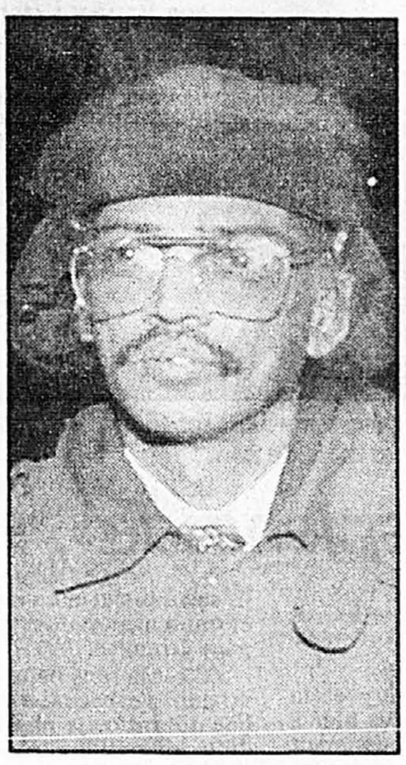


PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Somasundram Kulanathan a vu les flammes dévorer l'édifice où se trouvait sa garderie, rue Jean-Talon Ouest.



PHOTO ROBERT SKINNER, *collaboration spéciale*

C'est la pause café pour ces deux pompiers qui ont combattu hier matin un incendie nécessitant une alerte générale, rue Beaubien, entre l'avenue deLorimier et la rue des Érables.



PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

130 pompiers ont combattu les flammes à l'aide d'une trentaine de véhicules et de quatre nacelles hier soir à l'angle des rues Durocher et Jean-Talon Ouest.

Fondation de la greffe de moelle osseuse



Ensemble, on peut faire de la Magie !

Pour guérir la leucémie et autres cancers

(514) 255-5367

COCO, tu peux manger de la façon dont tu l'entends, en autant que tu paies le resto. Ta p'tite amande gourmande aux yeux remplis d'espoir et

Nourrissez votre relation

Écrivez-lui 6 lignes d'amour pour 6$

le 14 février dans la rubrique **Saint-Valentin** des annonces classées de *La Presse*.

285-7111 ou 1-800-361-5013 jusqu'au 10 février. (taxes en sus)

La Presse

La Presse

Hydro réussit à satisfaire à la demande

LISA BINSSE

■ Malgré le froid qui sévit au Québec, Hydro-Québec a suffi à ses propres besoins hier sans faire appel aux centrales thermiques ni aux réseaux voisins, notamment ceux de la Nouvelle-Angleterre, de New York et de l'Ontario, tandis que ces derniers n'ont pas requis l'aide de la société d'État.

M. Michel Armstrong, chef de service à l'exploitation du réseau, a expliqué qu'à 14 h 30, 1 279 mégawatts (mw) avaient été vendus à la Nouvelle-Angleterre, à New York et à l'Ontario en vertu de contrats d'exportation garantis et d'ententes semi-garanties.

Hier matin, Hydro-Québec a atteint une pointe de 30 249 mw à 8 h 15. Au même moment, 553 mw se dirigeaient vers la Nouvelle-Angleterre, New York et l'Ontario, mais uniquement en vertu des contrats d'exportation garantis. M. Armstrong a précisé que 2 965 mw n'ont pas été livrés parce qu'Hydro-Québec en avait besoin pour sa clientèle québécoise.

La société prévoyait atteindre une pointe de puissance de 30 400 mw, hier après-midi, ce qui est en-deçà de la pointe enregistrée l'an dernier pendant la période de froid intense, soit 30 609 mw, le 27 janvier 1994 à 17 h 30.

Les réseaux voisins cités plus haut, selon M. Armstrong, n'ont pas fait de demandes particulières à cause du temps froid. Pour sa part, Hydro-Québec n'a rien acheté puisqu'elle a pu faire face à ses propres besoins. La société a une puissance maximale disponible de 31 200 mw.

En temps normal, l'entreprise vend de 3 000 à 4 000 mw par heure à ses voisins, dans le cadre de contrats garantis et semi-garantis. Au terme d'une journée où la température est normale, la société peut vendre de 75 000 à 80 000 mégawattheures aux réseaux voisins.

Les revenus des exportations sont compilés à la fin de chaque mois. Hydro-Québec exportera vers les États-Unis pour 560 millions de dollars d'électricité en 1995, sous forme de petits contrats de courte durée, comparativement à 527 millions de dollars l'an dernier.

Les contrats d'exportation garantis stipulent qu'Hydro-Québec doit livrer 490 mw par heure quotidiennement. Il s'agit d'un minimum. La société s'engage dans les ententes semi-garanties à fournir de l'électricité pendant une certaine période de temps, pouvant aller d'une à 24 heures et même plus, à court terme et avec certains délais d'avis. Ces ententes ne prévoient pas de minimum.

Quoi qu'il en soit, l'effet combiné du vent et du froid a causé hier des pannes de courant qui ont affecté environ 6 000 foyers sur l'Île de Montréal. Selon Hydro-Québec, les pannes ne touchaient plus que 500 foyers vers 23 h.





PHOTOS ROBERT SKINNER, collaboration spéciale

Le froid mordant a causé l'apparition de grands nuages au-dessus du Saint-Laurent, hier à Montréal. Ce phénomène a peut-être fait plaisir aux photographes à la recherche de belles images, mais a sûrement laissé indifférents les automobilistes qui n'avaient pas le coeur à rire en tentant de ranimer leur mécanique transie...

De son côté, le CAA tentait de répondre à trois ou quatre mille appels — sans doute 6 000 en fin de soirée hier — de ses membres incapables de faire démarrer leurs véhicules.

Les avocats tiennent leur comité de discipline occupé

YVES BOISVERT

■ Le comité de discipline des avocats ne chôme pas par les temps qui courent.

Laddie Schnaiberg, un avocat qui a 37 ans d'expérience, a été condamné récemment par ses pairs à des amendes totalisant 16 000 $ pour 11 accrocs déontologiques.

Schnaiberg avait fait un règlement à l'amiable sans en parler à son client, la société Sol-Air, au début des années 1990.

Sol-Air, un fournisseur de la défunte Nationair, avait été traînée par le syndicat de Nationair devant le Conseil canadien des relations de travail. Il était entendu que Nationair paierait les frais d'avocats de Sol-Air. Mais plutôt que de le faire ouvertement, Schnaiberg, avec l'avocat de Nationair (Guy Tremblay) avait concocté une poursuite bidon. Il était convenu à l'avance que la poursuite de 100 000 $ de Sol-Air contre Nationair serait réglée pour 40 000 $ et que l'argent serait versé à Schnaiberg.

Le problème est que le président de Sol-Air, M. Marc Solignac, n'avait pas été complètement mis dans le coup. Il espérait toucher une partie du règlement et pensait que les honoraires ne seraient pas si élevés.

Le comité de discipline a acquitté Schnaiberg de l'accusation d'appropriation de l'argent de son client. Le comité considère de plus que Schnaiberg méritait amplement de tels honoraires. Mais la façon de les recouvrer est plus que douteuse (c'est carrément de l'abus de procédure, opine le comité) et cela ne peut se faire sans communication avec son client.

L'avocat s'est mis en position de conflit d'intérêts et s'est exposé à un imbroglio. Le comité estime toutefois qu'il n'est pas approprié de radier Schnaiberg, qui a fait témoigner plusieurs personnes pour démontrer sa bonne réputation.

Réinscription refusée

Jean-Guy Roussy, lui, a bel et bien détourné de l'argent de clients, et pas seulement des cacahuètes. Accusé d'avoir subtilisé 10 000 $ à un client en 1984, il avait démissionné du Barreau. Il a remboursé ce client depuis, mais a vu son permis révoqué.

Il y a deux ans, il demandait au Barreau la permission de réintégrer la profession d'avocat. Le Barreau, estimant que Roussy s'était amendé, a accédé à sa demande le 30 septembre 1993. On considérait notamment le fait que Roussy, maintenant fonctionnaire, n'était plus en position de manipuler des avances de clients.

Le Tribunal des professions vient de casser cette décision et de refuser à Roussy le droit de pratiquer son ancienne profession. Le tribunal note que Roussy avait roulé une cliente, au début des années 1980, lui imposant un interrogatoire bidon destiné à lui faire croire qu'il avait inscrit des procédures dans une affaire d'accident d'auto. Il s'est fait condamner à 15 000 $ de dommages-intérêts, qu'il n'a pas entièrement payés.

Il a d'autre part reconnu s'être approprié 69 000 $ appartenant à un client. Il lui doit toujours l'essentiel de cette somme.

Le comité des requêtes du Barreau a semble-t-il été impressionné par le témoignage favorable à Roussy de l'ex-ministre Clément Richard et du juge Denis Bouchard, venus dire que Roussy fut un excellent avocat. Le comité avait aussi tenu compte de certains versements faits par Roussy et de son intention de prendre contact avec ses clients-victimes.

Le Tribunal des professions constate que malgré ses bonnes intentions, Roussy n'a pas pris contact avec ses victimes, et que ses paiements sont très modestes. Le fait d'être fonctionnaire, d'autre part, ne change rien à la gravité de ses gestes passés, qui mettent en cause l'honneur de la profession, écrit le Tribunal des professions.

Par ailleurs, Claude Boucher, de Waterloo, a été radié pour trois ans pour s'être approprié plus de 5 000 $ de deux clients.

Clarence A. Fiske, de Montréal, a pigé dans son compte en fidéicommis plus de 10 000 $, et est radié pour trois ans.

Charles Emery, de Montréal, subit une radiation de deux ans pour la même raison (il s'est approprié près de 8 000 $).

Marco Angeli, de Montréal, n'a plus droit au titre de « maître » pour neuf mois : il a détourné des avances du compte d'avocats associés avec lui.

Notons enfin que Georges Lemieux, de Montréal, a été radié pour trois mois parce qu'il a signé des procédures « farfelues » !

L'EXPRESS DU MATIN

TUÉE PAR DES VOLEURS

■ Le vol serait la cause du meurtre d'une octogénaire, retrouvée ligotée et bâillonnée dans son domicile du 8575, rue Centrale, à LaSalle, dans le sud-ouest de la métropole. La victime, Yvette Charbonneau-Bonneau, une veuve de 80 ans, était morte depuis quelques heures quand son cadavre a été découvert par sa fille, vers 21 h 50 vendredi dernier. L'autopsie a démontré qu'elle était morte par asphyxie. Des marques de blessures légères à la tête et à l'épaule gauche ont également été observées. La victime avait été vue vivante pour la dernière fois entre 14 h et 15 h, vendredi dernier, rentrant à pied de la banque située près de chez elle. L'enquête sur ce quatrième meurtre depuis le début de l'année sur l'Île de Montréal est menée par les sergents-détectives Guy Latulippe et Michael Forlini, de la section des homicides de la police de la CUM.

À L'AMENDE POUR FRAUDE FISCALE

■ Famous Neckwear Manufacturing inc., une entreprise montréalaise spécialisée dans la confection de cravates, a été condamnée à une amende de 26 661 $ pour évasion fiscale. Le président de l'entreprise qui a plaidé coupable, Harry Karpman, avait fait inscrire certaines factures dans la colonne des dépenses de la compagnie, alors que ces factures étaient de nature personnelle : elles étaient reliées notamment à de la décoration intérieure chez ses filles . . . Une enquête de Revenu Canada est à l'origine des poursuites.

UN FEU FAIT DEUX VICTIMES

■ Deux femmes sont mortes hier à la suite d'un incendie qui a tenu en haleine dimanche soir ambulanciers, pompiers et policiers dans le quartier Chomedey à Laval. Tôt en matinée, la police annonçait que Jacqueline Brouillette-Couture, 72 ans, était décédée. Puis, peu avant 15 h, les médias étaient informés que Jacqueline Cousineau-Demers, 80 ans, venait de rendre l'âme. Toutes deux étaient des résidantes de la tour d'habitation située au 2525, Havre des Îles. Selon les pompiers, les dommages à l'immeuble sont de l'ordre de 50 000 $, tandis que pour le contenu les pertes sont évaluées entre 125 000 $ et 150 000 $.

BUS À L'HYTHANE AU GARAGE

■ La mise en service du premier autobus à l'hythane de la Société de transport de la CUM a été reportée de quelques semaines. Ce n'est donc que vers la mi-février que la STCUM recevra ce véhicule nouveau genre, après quoi elle devra procéder à certains tests de rodage avant de le mettre en service régulier. Ces délais sont nécessités par certains ajustements.

MAIRE RÉÉLU

■ Les contribuables de Joliette ont réélu dimanche le maire Gilles Beaudry pour un troisième mandat. Il a récolté 2 940 voix, contre 2 732 pour Danièle Laferrière et 1 468 pour Gilles Ratelle. Un quatrième candidat, Jacques Trudeau, a récolté 57 votes. Un peu plus de 54 p. cent des électeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Tours Mont-Royal

SPÉCIAUX DE LA SAINT VALENTIN

CONSULTEZ DES EXPERTS...

BROSSARD	
VOYAGES JEAN-PIERRE	462-0907
LASALLE	
VOYAGES LES VACANCIERS	365-8600
LAVAL	
VOYAGES CARIBEQ 2000	664-3399
MONTRÉAL	
VOYAGES SÉLECTION	272-2226
VOYAGES AÉRO CLUB	864-0044

Pour voyager encore plus souvent, il vous faut une Carte Or MasterCard de la Banque Nationale

PUERTO PLATA

10 FÉVRIER

DÉPARTS	1 SEM.	2 SEM.
CLUB LAS ROCAS	799	1299
COFRESI	799	1399
PAN CLUB SOSUA	899	1199
CASA LAGUNA	899	1599
VILLAS ATLANTICO	949	1399
BAYSIDE HILL	999	1499

TOUT COMPRIS

CUBA

10-11(+50$)-12 FÉVRIER

CLUB PLAYA GIRON
CLUB TROPICOCO
CLUB ATABEY

1 SEM. 799 — 2 SEM. 1099

TOUT COMPRIS

COZUMEL • CROISIÈRE REGENT SPIRIT
À LA DÉCOUVERTE DES MYSTÈRES DE LA CIVILISATION MAYA
7 NUITS À PARTIR DE... 2079$

COSTA RICA • CIRCUIT
CIRCUIT AU NATUREL • 3 REPAS/JOUR
DÉPART 25 MARS... 1919$

ITALIE • CIRCUIT
CIRCUIT 10 JOURS 1659$ • 2 REPAS/JOUR
CIRCUIT 14 JOURS 2059$ • 2 REPAS/JOUR

ITALIE • SKI
CORTINA D'AMPEZZO À PARTIR DE... 1789$
6 JOURS DE SKI + 1 NUIT À ROME
DÉJEUNERS + PASSEPORT SKI

HAÏTI... 299$
Départs 10 Février 1 et 2 sem. • 17 Février 1 sem.

FORT LAUDERDALE
AUCUN SUPPLÉMENT POUR LES SACS DE GOLF SUR LES VOLS D'AIR CLUB INTERNATIONAL
à partir de... 228$

Les conditions générales de la brochure 94-95 s'appliquent. Espace limité. Prix par pers. en occ. double. Taxes comprises. Prix sujets à changement sans préavis. Tours Mont-Royal n'est pas responsable des erreurs dans cette annonce. APPLICABLES SUR NOUVELLES RÉSERVATIONS EN DATE DU 7 FÉVRIER 1995

L'Hôtel-Dieu, Notre-Dame et Saint-Luc, de la guerre de tranchées à la coopération forcée

LILIANNE LACROIX

■ Si l'on considère que l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Notre-Dame et Saint-Luc se sont livrés depuis des années une véritable guerre de tranchées qu'est venue animer la peur de perdre leur précieux statut universitaire, l'échéance établie par le ministre au mois de septembre pour s'entendre et former le nouveau CHU centre-ville peut paraître bien courte, sinon irréaliste.

En quelques mois, des hôpitaux devront parcourir un chemin sur lequel ils ont à peine fait quelques pas pendant des années et ce, malgré l'épée de Damoclès que le ministre a laissé pendre au-dessus de leurs têtes.

« Ça fait 10 ou 20 ans qu'on se bat. Ça ne sera pas facile pour les hôpitaux de passer comme cela de la compétition à la collaboration, de ne plus penser juste à eux pour former le nouveau CHU », admet M. Michel Larivière, le nouveau directeur-général de l'Hôtel-Dieu.

S'il juge la tâche ardue, M. Larivière ne la juge toutefois pas impossible, loin de là : « La volonté est là pour tous les acteurs impliqués, personne ne souhaite le statu quo. Le ministre lui-même nous a demandé de tourner la page et de travailler ensemble tous les trois. Nous n'avons pas le choix. »

Preuve sans doute de cette nouvelle ouverture, M. David Levine, directeur général de l'hôpital Notre-Dame soulignait que les dirigeants de trois institutions, sans même attendre l'arrivée du médiateur au dossier, se contactent sans arrêt depuis l'annonce ministérielle et qu'on a déjà prévu des rencontres pour cette semaine.

« Chacun des établissements a des forces », soulignait-il.

Notre-Dame aurait-elle donc abandonné cet espoir de regrouper tout l'enseignement et la recherche au même endroit, sur la rue Sherbrooke évidemment ?

M. Levine se fait très prudent : « L'Université aura son mot à dire, les médecins aussi. Les trois hôpitaux seront impliqués dans l'enseignement, c'est clair. Mais il sera peut-être préférable de regrouper les étudiants. On verra ».

L'Hôtel-Dieu et Saint-Luc insistent pour leur part sur la volonté du ministre d'une représentation paritaire des trois établissements : « L'important, pour nous, c'est que les trois hôpitaux soient représentés de façon égale. Ça, c'est acquis », souligne M. Jean-François Lamarche, porte-parole de Saint-Luc.

Cela ne risque pas de faciliter les choses pour le médiateur et président du comité d'implantation, M. Guy Coulombe. Ainsi, le ministère avait établi une grille dans lesquels les forces majeures d'un hôpital se retrouvaient avec un carré noir. Dans certaines disciplines (neurologie, dermatologie et endocrinologie, par exemple), les trois hôpitaux affichaient le précieux carré noir. Si l'on décide de concentrer les spécialités dans un hôpital ou l'autre selon les forces de chacun, qui conservera ces fleurons ? Il faudra un médiateur bien habile pour faire lâcher de tels morceaux aux uns ou aux autres.

« Il va falloir mettre de l'eau dans notre vin, admet M. Lamarche. Il faut absolument que les hôpitaux du centre-ville cessent de compétitionner l'un contre l'autre pour devenir un CHU capable de compétitionner avec les meilleurs hôpitaux d'ailleurs ».

Quelle forme prendra le nouveau CHU ? Quel ton prendra la discussion ? « On va voir comment M. Coulombe va enclencher le processus », déclare M. Larivière.

« Tout est encore à définir », dit M. Lamarche. Oui, la tâche sera lourde pour M. Coulombe.

Sacré-Coeur et Maisonneuve-Rosemont

« Ce que nous souhaitions avant tout, c'est la fin de l'éparpillement sur le plan recherche et de l'enseignement, déclare M. Robert Nadon, directeur général de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ). Cela pourra se réaliser dans le nouveau cadre du CHU. »

À peine revenus de Québec, où ils ont rencontré le ministre Rochon jeudi et vendredi derniers, les dirigeants des deux « laissés pour compte » du moins jusqu'à maintenant, ont passé la journée à rencontrer leur personnel pour leur faire part de leurs plans d'avenir et les informer des résultats de la rencontre avec le ministre.

Ils ont réussi à obtenir du ministre la promesse d'un comité qui étudiera la possibilité de fusion des deux établissements et de formation d'un deuxième CHU francophone montréalais, si l'on excepte l'hôpital Sainte-Justine.

« Ce qu'on décode du message lancé par le ministre à Maisonneuve-Rosemont et Sacré-Coeur, c'est ceci : « Faites vos devoirs, arrivez à quelque chose de concret pour une possible fusion et vous pourrez alors devenir le deuxième CHU ». Le président du comité chargé de coordonner cette évolution devrait être nommé dans les prochains jours. Aura-t-il aussi septembre pour échéance ? On l'ignore encore.

Trois hôpitaux qui conservent leur statut universitaire et deux qui pourraient bien l'obtenir. Cinq conseils d'administration qui ne sont pas encore près de disparaître. Et tout ce beau monde qui discute fort dans l'espoir de s'entendre. Qu'y a-t-il au juste de si différent dans le portrait des hôpitaux montréalais ? N'est-pas un éternel recommencement ?

M. Jacques Wilkins, reponsable des communications à Notre-Dame, sourit en entendant la question : « Des fois, ça peut ressembler à ça... »

Puis, il ajoute ce petit mot d'un vieux médecin qui lui soulignait : « À mon entrée à Notre-Dame en 1956, on m'a dit : Vous êtes chanceux. Vous commencez votre résidence dans un nouveau CHU ».

Comme on le voit, la discussion ne date pas d'hier.

Le « médiateur » du nouveau CHU centre-ville

LILIANNE LACROIX

■ C'est l'homme sur qui tout repose, l'homme de qui on attend quasiment des miracles et qui doit permettre aux trois grands hôpitaux du centre-ville, hier encore de féroces rivaux, de travailler main dans la main pour former le nouveau Centre hospitalier universitaire (CHU).

« Je suis optimiste. Est-ce de l'optimisme ou de la témérité, je vous dirai cela dans trois semaines ou un mois. »

M. Guy Coulombe, ex-président d'Hydro-Québec, actuel président de la Société du Centre de conférences international de Montréal, ne connait pas grand-chose du monde des hôpitaux et n'a de lien ni avec l'Hôtel-Dieu, ni avec Notre-Dame, ni avec Saint-Luc. Outre sa valeur personnelle, c'est sans doute la raison principale pour laquelle il est devenu la semaine dernière et de la volonté du ministre Jean Rochon, président du comité d'implantation du nouveau CHU. Car avant tout, dans ce dossier délicat, le ministre Rochon avait besoin d'un médiateur neutre et indépendant à qui on ne pourrait reprocher aucun parti-pris.

Pourquoi avoir accepté d'embarquer dans une telle galère ? « Parce que j'aime les défis et qu'il s'agit d'un sujet extrêmement important pour Montréal. De toutes façons, j'ai déjà traité de sujets difficiles dans ma carrière et je ne me sens pas démuni », confie M. Coulombe.

Il ajoute en riant que tout le monde lui dit qu'il a « du pain sur la planche » et toute une commande à remplir.



Guy Coulombe

Le « médiateur » a peu de temps, jusqu'en septembre seulement, pour faire débloquer un dossier qui traine depuis des années. « D'ici le week-end, j'aurai pris contact avec les directions des trois hôpitaux pour établir un calendrier de rencontres. »

Jusqu'à nouvel ordre, il se dit très confiant. « Tout le monde est d'accord pour que ça change. Je fais confiance au jugement des gens. J'aurai une meilleure idée dans quelques semaines. Je dois d'abord voir comment tout cela se développe. »

Selon lui, plusieurs hypothèses de travail sont possibles et le ministre, au-delà de la mission de regrouper tout en rationalisant, lui a fait part de quelques orientations.

Achat de caméras gamma : les trois hôpitaux veulent choisir leur fournisseur

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Tout le monde est d'accord : la démarche des trois hôpitaux qui doivent acheter des caméras gamma pour la détection des tumeurs sera « irréprochable », et présentera « toutes les apparences de transparence et d'honnêteté ». Mais il semble bien que la solution du plus bas soumissionnaire sera adoptée, ce qui exclurait la caméra produite par la compagnie Park Medicals de Lachine.

Cette caméra que semblent bouder trois établissements hospitaliers du Québec, est d'un type tout nouveau. Elle a été inventée par une équipe du Québec, comprenant le docteur George Dupras qui, avec son service de médecine nucléaire de l'hôpital de Saint-Jérôme, en est actuellement le seul utilisateur au Canada. La compagnie n'a encore vendu que deux caméras.

Rien n'est encore officiellement décidé. Mais les trois directeurs d'hôpitaux de Sherbrooke, Drummondville et Sorel vont signer une lettre commune pour faire savoir au ministère de la Santé et des Services sociaux de Québec qu'ils entendent laisser leurs conseils d'administration respectifs décider de choisir « le plus bas soumissionnaire conforme, sauf s'il y a des motifs valables » d'en décider autrement.

« Pour moi, a déclaré hier le directeur général de l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville, Joaquin Bastida, le plus bas soumissionnaire, c'est Toshiba. » La décision à Drummondville serait prise lors de la prochaine réunion du conseil d'administration, le 15 février.

À l'Hôtel-Dieu de Sorel, qui avait également opté dans un premier temps pour le produit du manufacturier japonais, le directeur général Pierre Desjardins n'a pas reçu encore tous les rapports, mais il déclare : « Nous resterons à l'intérieur du budget fixé ». Et la semaine dernière, le directeur du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), ne cachait pas sa vive réaction à ce qu'il a qualifié « d'ingérence politique » du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et de son ministre Daniel Paillé. Le SCHUS avait marqué sa préférence pour la caméra israëlienne de Elscint.

Décisions et argent local

« Les utilisateurs vont faire leurs recommandations, et le conseil d'administration prendra sa décision, dit Joaquim Bastida de l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville. Il s'agit d'une dépense de 600 000 $ incluant toutes les options. Et le gouvernement de Québec ne donne qu'une subvention de 250 000 $. »

Le Conseil d'administration a donc des comptes à rendre à la Fondation de l'hôpital qui doit verser un million de dollars.

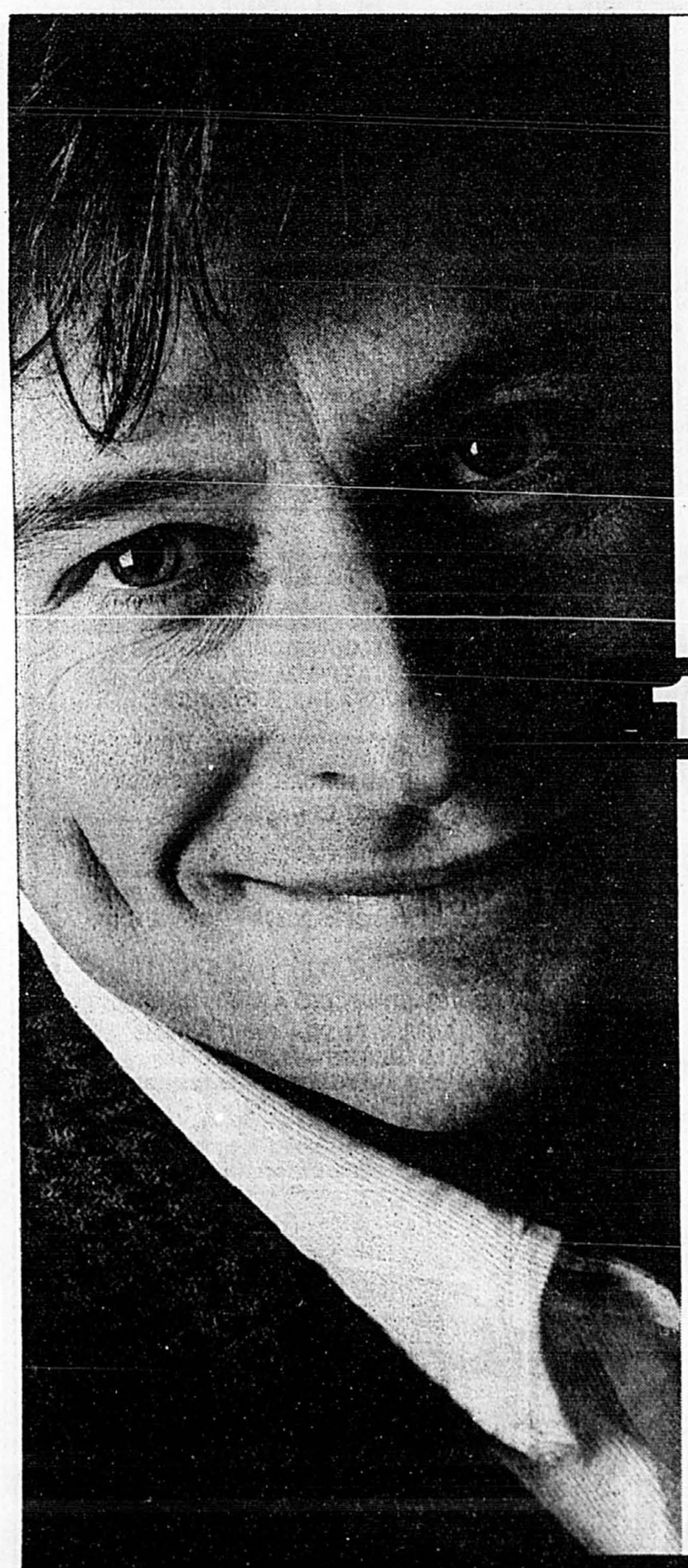
À Sorel, même son de cloche : la fondation a contribué au budget engagé pour la moitié, la population a été mise à contribution par deux radiothons qui ont fourni deux fois 100 000 $ et une souscription a été lancée pour compléter. Résultat escompté : 300 000 $. Résultat atteint 325 000 $.

Une invention d'ici

Au département de médecine nucléaire de Saint-Jérôme, le docteur Georges Dupras est au courant de l'agitation autour de Park Medicals. Il est le seul patron de département à avoir une caméra gamma de Park au Canada, le deuxième au monde.

Le docteur Dupras est un des trois inventeurs de la caméra. Il était alors à l'Institut de cardiologie de Montréal. « Avec le docteur André Arsenault et l'ingénieur Daniel Gagnon, nous avons conçu le nouvel appareil : une caméra dotée d'un détecteur de cristal d'iodure de sodium, avec un photo multiplicateur. »

Pas à la portée du premier venu comme description, mais un brevet est pris. La compagnie Picker aide. Le brevet, mis au nom de Daniel Gagnon et de la compagnie Ultimage est vendu à ISIS (Independent Scintillation Imaging Systems Inc.) Les deux médecins associés lèguent leurs tiers de parts à leur collègue ingénieur, ne conservant que 10 p. cent. Puis plus rien, quand Park Medicals de Toronto rachète ISIS. À noter que la société américaine possède 44 p. cent des parts de Park Medicals.



« Des REER ? Combiner sécurité et rendement serait l'idéal ! »

100 % d'accord !

Nouveau et exclusif
REER Placement combiné Desjardins

Ce placement à capital initial garanti vous offre plus de rendement potentiel.

- Une partie du capital de départ est placée en dépôt à terme à intérêt composé de manière à reconstituer le capital initial après une période donnée.
- L'autre partie de la mise initiale est investie en fonds de placement* dont la valeur peut fluctuer, mais qui offrent un potentiel de rendement plus élevé.
- Le placement minimum est de 3 000 $ pour un terme de 5 ans et de 5 000 $ pour un terme de 3 ans (versement unique).
- Termes de 3, 4 ou 5 ans.
- Les fonds de placement peuvent être retirés partiellement ou totalement en tout temps.
- Les transferts entre Fonds Desjardins sont possibles et ce, sans frais.

* On trouvera des renseignements importants sur les Fonds Desjardins dans le prospectus simplifié. Pour en obtenir un exemplaire, adressez-vous à votre caisse Desjardins participante. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital fluctuent.

Venez rencontrer votre spécialiste à la caisse qui élaborera avec vous la meilleure stratégie pour diversifier votre portefeuille d'épargne REER.

La caisse Desjardins

ÉPARGNE et PLACEMENT Desjardins REER

LA GAMME DE REER LA PLUS COMPLÈTE SUR LE MARCHÉ. LES MIEUX PLACÉS POUR VOUS CONSEILLER.

Desjardins L'incroyable force de la coopération.

L'accident dramatique des jeunes hockeyeurs d'Amos : des parents beaucoup plus éprouvés que les joueurs

CLAUDINE HÉBERT
collaboration spéciale

GRANBY

■ Hier matin, l'équipe de hockey les Cascades d'Amos se préparait à rentrer en Abitibi mais attendait des nouvelles de l'état de santé des trois personnes de leur groupe hospitalisés à Granby.

Réunis à la cafétéria du Motel Le Castel, les parents et les joueurs de l'équipe Atome BB étaient encore sous le choc du terrible accident de dimanche, qui a coûté la vie au père d'un de leurs coéquipiers, M. Denis Meilleur.

Le père d'un autre joueur (qui a refusé de dévoiler son nom) a bien voulu émettre quelques commentaires : « C'est effrayant ce qui nous est arrivé. Denis... on le connaissait beaucoup. » Il a également souligné l'excellent support des gens de l'organisation du tournoi de hockey de Magog. Ces derniers ont mis une fourgonnette à la disposition de l'équipe pour le transport des blessés légers.

Pour le soigneur de l'équipe, René Laprise, l'accident, c'est du passé « C'est arrivé tellement vite que je n'ai rien vu. De toute façon, je préfère ne pas en parler. Il faut passer à autre chose. À notre retour en Abitibi, on va s'occuper d'établir une équipe d'intervenants pour soutenir les jeunes. D'ailleurs, cette semaine, ils n'iront probablement pas à l'école. »»

Parents secoués

Ironiquement, bien que ce soient les joueurs qui aient rencontré deux psychologues (le soir de l'accident) pour les aider à traverser cette épreuve, les parents semblaient beaucoup plus secoués que les jeunes. Pendant que les adultes discutaient entre eux, les garçons de 10 et 11 ans couraient dans les corridors du motel et s'amusaient à glisser sur le plancher de la cafétéria. Ils avaient envie de raconter leur expérience mais la consigne était de ne pas dire un mot aux journalistes.

Finalement, c'est seulement à 15 h 30, hier après-midi, que les jeunes hockeyeurs ont repris l'autobus en direction d'Amos.



PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Au lendemain de l'accident, certains membres de l'équipe des Cascades d'Amos lisaient les quotidiens qui parlaient d'eux. L'un d'eux n'a pas eu de pitié pour le journaliste : « Il n'a même pas été capable d'écrire les bons noms ! »

Le jury commence à délibérer au procès de Claude Kinsinger

Une affaire d'agressions sexuelles contre cinq jeunes femmes survenues sur la Rive-Sud

GEORGES LAMON

■ Le jury de huit hommes et quatre femmes commence ce matin à délibérer dans le procès de Jean-Claude Kinsinger, accusé d'agressions sexuelles sur cinq jeunes femmes de la Rive-Sud. Ces agressions seraient survenues entre juillet 1991 et juillet 1992 à Longueuil, à Saint-Hubert et à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Hier, le juge Pierre Pinard, de la Cour supérieure (division criminelle), qui préside ce procès depuis le 23 janvier, a insisté dans ses directives au jury pour que celui-ci tente de cerner la vérité entre les témoignages des plaignantes et celui de l'accusé. Au cours de ce procès les membres du jury ont entendu deux versions contradictoires : l'accusé, Jean-Claude Kinsinger, qui se prétend médium, a toujours soutenu avoir eu le consentement des plaignantes qui l'accusent d'agressions sexuelles. Les jeunes femmes, elles, assurent le contraire.

En fait, c'est la thèse soutenue par Me Natalie Brissette — aidée de Me Stephan Lamarche — pour la Couronne, qui prétend que jamais les plaignantes n'ont consenti à ces « attouchements thérapeutiques », et encore moins à ces relations sexuelles.

Si consentement il aurait pu y avoir, il aurait été obtenu par fraude et abus de confiance sur ces femmes « faibles et vulnérables », qui lui faisaient confiance, des femmes qui étaient, pour certaines, aux prises avec « un blocage sexuel » et que Kinsinger, par un voyage dans le temps, prétendait guérir.

« Elles ont été manipulées par l'accusé Kinsinger, qui a usé frauduleusement de pratiques et de techniques de suggestion ou d'hypnose pour arriver à des agressions sexuelles », a précisé le juge Pinard. Il a rappelé que Kinsinger profitait du « tirage » de cartes, pour « repérer ses victimes éventuelles ».

Selon le juge Pinard, le jury doit se poser quatre questions fondamentales. À la date et au lieu donnés y a-t-il eu contact physique de Kinsinger sur les victimes ? Ce contact physique était-il intentionnel ? Était-il de nature sexuelle ? La plaignante (victime) a-t-elle consenti à ce contact physique ?

Le juge a rappelé aux douze jurés, que pour chacun des chefs d'accusation retenus contre Kinsinger à l'égard des cinq jeunes femmes, il leur fallait être satisfaits « hors de tout doute raisonnable » de leur réponse à ces questions.

Quant à la possibilité de thèse de la croyance raisonnable avancée par Me André Labelle, pour la défense, le juge a expliqué qu'il n'y croyait absolument pas. Il a insisté sur le fait que le jury devait choisir entre croire l'accusé ou les plaignantes, et notamment lorsque Kinsinger, dans le cas d'une plaignante venue se « faire tirer aux cartes », prétend avoir touché sa main et son sein, après un consentement convenu d'avance. Ce qu'a nié une des plaignantes qui a prétendu avoir été subjuguée par l'homme qui lui avait « gelé sa pensée ».

Souriez... c'est le temps de l'impôt.

Logiciel L'IMPÔT personnel gratuit à l'achat de Lotus 1-2-3. Profitez du temps de l'impôt pour vous offrir Lotus 1•2•3, le tableur le plus vendu depuis dix ans. Entre le 15 janvier et le 30 avril 1995, à l'achat de Lotus 1•2•3, on vous fera cadeau de L'IMPÔT personnel, le logiciel français de déclaration de revenu le plus populaire au Canada. Ses formulaires, approuvés par Revenu Canada, sont offerts en versions française et anglaise pour le Québec (T1 et TP1). De plus, vous aurez droit à 90 jours de support technique gratuit pour les deux logiciels. Pour plus de renseignements, composez le 1 800 GO-LOTUS.

Lotus
Working Together•

Offre en vigueur au Canada seulement. Cette offre s'applique à l'achat de Lotus 1-2-3 version 5 pour Windows (français et anglais), en coffret de mise à jour ou de premier utilisateur. L'offre ne peut être combinée à aucune autre et ne s'applique ni aux produits achetés à des fins d'éducation ni à ceux achetés en grande quantité sous licence unique. © 1995 Lotus Development Corporation. Tous droits réservés. Lotus 1-2-3 est une marque déposée de Lotus Development Corporation. Le logotype LIMPÔT personnel est une marque déposée de Softkey Software Products Inc. Windows est une marque de commerce de Microsoft Corporation.

Nathalie Petrowski



Tony et cie

Décidément, l'ingérence politique dans les télévisions publiques est un peu trop à la mode, ces jours-ci.

Après l'affaire Radio-Québec, voici donc l'affaire Radio-Canada, une affaire que Jacques Parizeau s'évertue à mousser pour effacer ses propres gaffes en la matière et oublier ses déclarations de la semaine dernière.

Rappelez-vous : à sa descente d'avion, lundi, Jacques Parizeau saluait la belle indépendance de Radio-Canada à l'endroit du gouvernement fédéral, et promettait de répéter l'exploit à Radio-Québec.

Une semaine plus tard, l'indépendance de Radio-Canada et de son président, Tony Manera, est mise à rude épreuve.

Nous venons en effet d'apprendre qu'au lieu de garder ses distances et de planifier sa couverture référendaire tout seul comme un grand garçon, Tony Manera était l'invité de marque du caucus libéral la semaine dernière.

Accompagné de Michelle Fortin et de Marcel Pépin, patrons respectivement de la télé et de la radio française, Tony et compagnie ont d'abord rencontré le caucus national puis le lendemain, en audience particulière, le caucus libéral québécois. Deux séances pour le prix d'une ; on ne peut pas être plus accommodant. Un peu plus et le directeur de l'information se joignait au joyeux groupe.

Officiellement, les pdg sont descendus au Howard Johnson de l'aéroport Pearson pour discuter du budget de la SRC. Officieusement, toutefois, ils n'ont pu s'empêcher de parler du référendum. Le chef du caucus l'a confirmé candidement au téléjournal, le soir-même.

« Nous sommes en pleine campagne référendaire et, comme l'unité du pays est en jeu, il est normal que nous soyions plus sensibles aux questions de couverture journalistique », a dit Nick Discepola en parlant avec ses pieds, comme disent les Anglais.

Entre deux appels à la charité chrétienne et un clin d'oeil au ministre des Finances, Tony en a donc profité pour glisser quelques mots sur la couverture référendaire radio-canadienne.

Des témoins anonymes affirment que certains députés plus perspicaces avaient hâte de changer de sujet : ils voyaient déjà Jacques Parizeau s'emparer de l'affaire avec ses gros sabots. Ils n'avaient pas entièrement tort.

D'autres députés libéraux n'ont rien vu sinon l'occasion de se défouler. On les a entendus hurler à Tony et cie qu'il y avait trop de « séparatisses » à Radio-Canada.

Le dernier groupe de députés, de loin le plus pragmatique, a tout bonnement demandé à Tony d'expliquer pourquoi, à l'antenne de Radio-Canada, on voyait toujours Jacques Parizeau et jamais Jean Chrétien ? Était-ce par souci d'objectivité ou par pure perversion ?

À sa sortie de la réunion, Tony s'est fait rassurant.

« Il n'a jamais été question de biaiser la couverture journalistique », a-t-il déclaré aux journalistes, comme si le caucus libéral était assez con pour lui en faire publiquement la demande.

Me semble que si j'étais journaliste à Radio-Canada, je me poserais de sérieuses questions. Je me demanderais par exemple à quoi mon patron s'est engagé devant le caucus libéral.

A-t-il juré de ne pas dépenser un sou pour le référendum ? S'est-il engagé à diffuser plus de nouvelles pan-canadiennes afin de noyer le poisson ? A-t-il promis des pannes techniques à chaque fois que Parizeau apparaîtrait à l'écran ? A-t-il assuré les députés d'une diffusion accrue des documentaires sur les Rocheuses ?

Ou mieux encore : s'est-il engagé à repasser chaque vendredi soir l'émission du *Point Médias* dans laquelle l'ex-président Pierre Juneau jure qu'il n'y a jamais eu d'ingérence politique à Radio-Canada. Jamais ! Okay, là ?

Non vraiment, si j'étais journaliste à Radio-Canada, je serais très inquiet. Je me demande même si je ne songerais pas à l'exil. À Radio-Québec, comme de raison.

La famille d'une victime de meurtre exige une enquête publique

ANDRÉ CÉDILOT

■ Assommés par l'arrêt des procédures déontologiques décrété par la Cour supérieure, les membres de la famille de Danielle André pressent le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, de tenir une enquête publique sur la façon dont la police de Laval a mené l'enquête sur le meurtre de leur soeur en 1991.

Dans un communiqué émis hier, Hélène André, qui se bat depuis quatre ans pour connaître les dessous de cette enquête policière, critique à son tour la Commission de déontologie pour ce nouvel échec, qu'elle qualifie sans détour de « gâchis juridique inadmissible ».

Estimant que la Commission de déontologie avait commis une série d'irrégularités durant son enquête, le juge Claude Tellier a ordonné, vendredi, de mettre fin aux audiences publiques visant à faire la lumière sur la conduite de quatre officiers de la police de Laval qui ont participé à l'enquête sur le meurtre de Danielle André, en janvier 1991.

Le juge reproche notamment à la commission de ne pas avoir suivi les règles établies afin d'obtenir la déposition des directeurs Marc Bourdon et Gérald Dance, ainsi que des lieutenants Richard Millette et Serge Morin. De simples témoins, ils sont devenus, illégalement de l'avis même du juge, les cibles de l'enquête disciplinaire.

« Le bien fondé de notre plainte n'est pas remise en question ; c'est la façon du commissaire d'en disposer avec équité et sérieux qui a provoqué l'avortement de l'enquête déontologique », insiste Hélène André, évidemment déçue de la tournure des événements.

Affirmant que les membres de sa famille n'ont pas à payer pour les bavures du commissaire à la déontologie, Mme André demande à Serge Ménard de forcer la tenue d'une enquête indépendante comme celle qui a été faite dans l'affaire Marcellus François.

« Si les policiers ont droit à une défense pleine et entière, nous avons droit à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire de meurtre », soutient Mme André.

Joint par *La Presse*, le ministre Serge Ménard s'est dit dans l'impossibilité de rendre une décision immédiatement. Il entend d'abord étudier le jugement avec ses conseillers, puis parler au commissaire à la déontologie policière, Fernand Côté.

« Une chose est sûre, ce jugement est d'une importance capitale pour le bon fonctionnement du processus déontologique », a-t-il dit.

Même son de cloche de la part de Me Côté, qui a dit hier ne pas encore avoir obtenu copie de la décision rendue vendredi dernier par le juge Tellier.

« L'affaire André est importante, mais ce n'est pas le seul dossier qu'on a à traiter », a répondu son porte-parole, Serge Fortin.

Du côté du Comité de déontologie, on juge le verdict suffisamment sérieux pour annuler les audiences publiques qui devaient reprendre le 13 février, à Montréal. Commencées en décembre, elles avaient été interrompues à la suite du dépôt par les policiers de multiples requêtes en Cour supérieure.

Dans l'intervalle, a fait savoir le greffier Yves Renaud, l'avocat du comité, Me Michel Jolin, rencontrera leurs collègues de la commission pour savoir s'il y a lieu d'interjetter appel de ce jugement. Ils disposent de 30 jours pour se prononcer.

Entre autres, un point majeur du verdict veut que le Comité de déontologie n'ait pas juridiction pour entendre les policiers à la retraite qui sont visés par une enquête.

« Cela peut avoir de graves conséquences dans certaines enquêtes », a souligné Me Jolin, depuis son bureau de Québec.

Pour sa part, le directeur de la police de Laval, Jean Marc-Aurèle, se tapait dans les mains : « Depuis le début, on ne cesse de répéter que les droits de nos policiers ont été bafoués. Le juge nous a donné raison ; ça prouve que nos requêtes n'étaient pas farfelues », a-t-il commenté.

Même s'il dit que son service n'a rien à cacher, le chef Marc-Aurèle se voit dans l'impossibilité de rouvrir l'enquête interne sur cette affaire : « Les délais de deux ans de la convention collective sont prescrits », a-t-il expliqué, tout en rappelant que c'est la Commission de déontologie elle-même qui l'avait incité à cesser son enquête, au début de 1993.

On attend maintenant avec impatience la fin de l'enquête à huis clos que préside le juge François Beaudoin, de la Cour du Québec, pour déterminer s'il y a lieu de porter des accusations de parjure, d'entrave à la justice et même de complicité après le fait contre certains des policiers impliqués dans cette enquête de meurtre qui fait jaser depuis plus de quatre ans.

LE MODÈLE POUR TOUS!

S'il vous est déjà arrivé d'investir dans les fonds mutuels, vous savez combien il est difficile de choisir parmi la multitude de fonds sur le marché, ceux qui conviennent à votre situation. Voilà pourquoi nous vous proposons un outil de placement unique en son genre : le Modèle de répartition d'actif*

En tenant compte de votre revenu, de votre âge et de votre tolérance au risque, le modèle établit la composition de fonds Ligne Verte* répondant le mieux à vos besoins parmi les fonds d'actions, d'obligations, hypothécaire et du marché monétaire. Ce modèle simple et efficace vous aidera à faire fructifier vos placements.

Pour obtenir une copie du Modèle de répartition d'actif, rendez-vous à la succursale TD la plus proche ou communiquez avec notre Ligne directe sans frais au 1-800-363-1167. À Montréal, composez le 289-0700.

FONDS MUTUELS LIGNE VERTE®
POUR QUE VOS PLACEMENTS RAPPORTENT

TD

VMTDI – membre FCPE.
La gamme de fonds mutuels sans frais d'acquisition Ligne Verte est offerte par Les Valeurs Mobilières Toronto Dominion Inc. (VMTDI), une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Les prospectus simplifiés contiennent des renseignements importants relativement à ces fonds mutuels, et nous vous invitons à les lire attentivement avant d'effectuer des placements. Veuillez vous procurer un exemplaire du prospectus. Les valeurs unitaires et les revenus de placements fluctueront. Les placements dans les fonds mutuels ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par la Régie d'assurance-dépôts du Québec, et ne sont pas garantis par La Banque Toronto-Dominion. * Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, Les Valeurs Mobilières Toronto Dominion Inc. est l'usager inscrit.

ARGENT DISPONIBLE
Problèmes de liquidités?
Prêt commercial seulement
Confidentiel
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488
M2197044

RÉSULTATS loto-québec

Banco Tirage du 95-02-06

1	6	11	14	15
16	25	31	34	36
39	40	41	42	44
48	55	61	62	67

Prochain tirage: 95-02-07

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Fondation Docteur Philippe-Pinel
POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE
(514) 648-5599

PARLONS ACCESSOIRES

Passez voir le grand choix d'accessoires téléphoniques offerts chez Radio Shack. Plus de 80, des rallonges aux antennes de rechange. Question de téléphone nous avons toutes les réponses!

rabais $10
34.95 44.95
Élégant téléphone mode à sonnerie réglable. Quantité limitée, aucune commande différée. 43-583

rabais $5 34.95 39.95
Téléphone mode compact qui occupera peu d'espace sur votre table de chevet ou dans votre salon. Recomposition. 43-8934

C

rabais $40
E 139.95 179.95

rabais $40 159.95 199.95
Sans fil à haut-parleur et filtre antiparasites Sound Commander II. 43-8844

rabais $15 59.95 74.95
Répondeur à une seule microcassette pour l'annonce et les messages. Télécommande. 43-8926

26.95 ch.
Téléphone mode avec sélecteur tonalités/impulsions, sourdine et recomposition automatique. Disponible en noir, blanc, vert ou rouge. 43-8815/16/25/26

D rabais $10 ch. 39.95 ch. 49.95

C) **Trimphone** à clavier éclairé. Noir ou blanc. 43-8935/38 . . . **ch. 39.95**
D) **Téléphone**. Combiné à poignée en caoutchouc. Blanc ou gris. 4318183/84

rabais $10
F 109.95 119.95

E) **Sans fil à 10 canaux** avec filtre Sound Commander II, mémoire de 10 numéros et chargeur supplémentaire. Qté limitée, aucune commande différée. 43-8840
F) **Sans fil AT&T.** Qté ltée, aucune commande différée. 4318044

G

rabais jusqu'à $40

G) **RABAIS $15.** Mini sans fil. 43-8848. Cour. 159.95, **solde 144.95**
H) **RABAIS $40.** Téléphone à haut-parleur. Aucune commande diff. 43-8843. Cour. 179.95, **solde 139.95**

rabais $40 99.95 139.95
Répondeur TAD 425 à télécommande à tonalités et compteur de messages. 43-711

A

B

A) **Ensemble de rallonge** modulaire de 50'. 2798110 . . . . . 14.95
B) **Commande d'enregistrement** pour téléphone. Déclenché quand le combiné est décroché. 43-236 . . . . . 34.95

rabais $5 ch. 54.95 ch. 59.95
Téléphone à gros boutons avec recomposition automatique, sélecteur tonalités/impulsions et attente. Noir ou blanc. 43-8936/37

Cordon de combiné avec pivot pour l'empêcher de s'emmêler. 25' de long, blanc, noir ou amande. 2798437/38/39 . . . . . **ch. 12.95**

RIEN À PAYER AVANT 90 JOURS
Sur achats de plus de $250 faits avec une carte de crédit Radio Shack. Demandez les détails.

DIVISION INTERTAN CANADA LTÉE
Radio Shack®
L'endroit totalement branché

DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit Radio Shack vous permet de faire vos achats sans tarder.
Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques.
Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches

Expire le 25 fév. 95

Inculpation liée à la guerre des motards

Des clans n'hésitent pas à recourir au meurtre pour exploiter la drogue

MARCEL LAROCHE

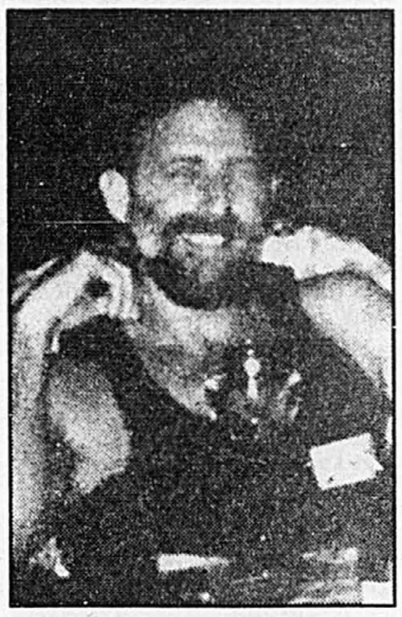
■ Pendant que les policiers de la CUM recherchent toujours un individu impliqué dans le meurtre d'un revendeur de drogues abattu en pleine rue la semaine dernière, un membre du gang de motards des Rowdy Crew, filiale des Hells Angels, a formellement été inculpé hier de cet assassinat, au palais de justice de Montréal.

Mario Lussier est accusé du meurtre prémédité de Claude « Le Pic » Rivard, associé au gang des frères Pelletier, liés par la force des choses au groupe de motards Rock Machine, les nouveaux ennemis jurés des Hells Angels.

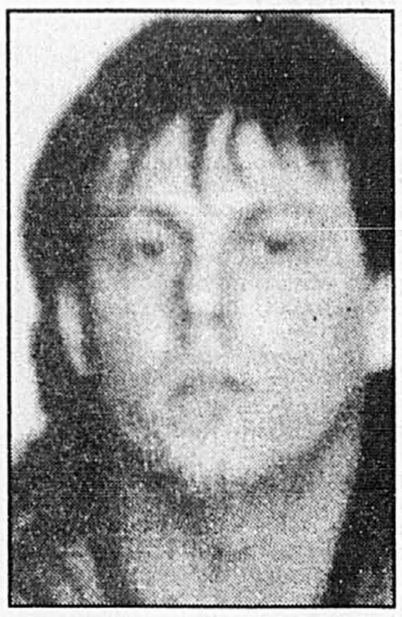
Cet assassinat est considéré par la police de la CUM comme un autre épisode de la série noire de règlements de compte que se livrent depuis quelques mois des bandes rivales de motards pour le contrôle et la distribution de drogues sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

Rivard, un fier-à-bras de 38 ans, venait à peine de quitter son domicile, vers 15 h 30 vendredi, quand il a été la cible de deux individus qui ont tiré à bout portant dans son véhicule Suzuki blanc immobilisé à un feu rouge, à l'angle de la rue Notre-Dame et de la 8e Avenue, dans le quartier Pointe-aux-Trembles, à Montréal.

Dans les heures suivant ce règlement de comptes, les policiers de la CUM localisaient le véhicule utilisé par les meurtriers, une fourgonnette Dodge Caravan bleue louée à Sorel, et procédaient à l'arrestation de l'un des occupants, Mario Lussier, qui tentait de prendre la fuite à pied.



Claude « Le Pic » Rivard, 38 ans, la dernière victime.



Mario Lussier, 31 ans, des Rowdy Crew de Joliette, l'accusé.

L'enquête menée par les sergents-détectives Denis Renaud et Guy Saint-Jacques, sous la supervision du lieutenant-détective Jean-François Martin, de la section des homicides de la police de la CUM, a démontré que Lussier était bel et bien un motard des Rowdy Crew, club-école des Hells Angels.

Natif de Joliette, l'homme de 31 ans est membre de Rowdy Crew du gang de Lanaudière dont le repaire est à Lavaltrie. Ces motards s'activent depuis quelques mois pour le compte des Hells à prendre le contrôle et la distribution de stupéfiants dans les nombreux bars et clubs de danseuses nues de l'est de la métropole.

Ce commerce fort lucratif est depuis des années sous la responsabilité des frères Pelletier, mais leur force a diminué depuis que le leader de la famille, Sylvain Pelletier, a trouvé la mort il y a quelques mois dans l'explosion de sa Cherokee, à Repentigny.

Depuis cet attentat meurtrier, deux autres frères Pelletier, Harold et Richard, sont plutôt discrets dans leurs activités. Le premier vient à peine de sortir de prison, tandis que le second manque d'expérience. Quant au cadet de la famille, Nelson, il est emprisonné.

Devant la tournure des événements, le clan Pelletier qui a toujours agi dans l'est de Montréal avec la bénédiction des Hells Angels est aujourd'hui sur la sellette, ces derniers voulant à tout prix s'assurer du contrôle total du trafic et de la distribution des stupéfiants sur l'ensemble de l'île de Montréal.

Cet ambitieux projet des Hells n'a rien de réjouissant pour les Rock Machine, autre gang de motards qui contrôle depuis belle lurette le commerce de la drogue dans la majorité des bars et clubs de danseuses nues du centre-ville de Montréal.

Tout comme le clan Pelletier, les Rock Machine vivent actuellement des problèmes de leadership, leurs têtes dirigeantes, les frères Cazetta, étant emprisonnés comme plusieurs autres membres.

Les experts policiers qui suivent à la trace les activités criminelles de ces individus sont convaincus que les membres restants du clan Pelletier, tout comme ceux des Rock Machine passablement affaiblis, se sont regroupés pour lutter contre les Hells Angels et leurs filiales, prêts à tout pour exercer le contrôle du lucratif trafic de stupéfiants.

Le meurtre récent de Normand Baker, un Rock Machine abattu dans un bar d'Acapulco par François Hinse, une recrue des Hells, la mort violente de Daniel « Dada » Senesac, un autre Rock Machine déchiqueté en manipulant une bombe vraisemblablement destinée aux Hells, ainsi que la récente exécution de Claude « Le Pic » Rivard sont autant d'exemples flagrants de cette guerre sanglante qui n'en finit plus de faire des victimes.

Cigarettes : baisse sentie de la contrebande

Presse Canadienne

■ La baisse des taxes sur les cigarettes en février l'an dernier aura eu des conséquences certaines sur la contrebande au Québec, selon des chiffres publiés hier par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Le nombre de cartouches de cigarettes saisies par ce corps policier a chuté de 68 p. cent entre 1993 et 1994, passant de 431 000 à 138 000 cartouches.

La GRC rapporte que les quantités d'alcool saisies ont également diminué de 26 p. cent, passant de 144 000 à 106 000 litres.

Uniquement sur le territoire du poste de Valleyfield, les policiers de la GRC ont saisi près de 40 000 cartouches de cigarettes en 1994, une importante baisse par rapport aux 188 000 cartouches saisies en 1993.

Par contre, dans le secteur de Valleyfield, le nombre des saisies d'alcool de contrebande a augmenté durant la même période.

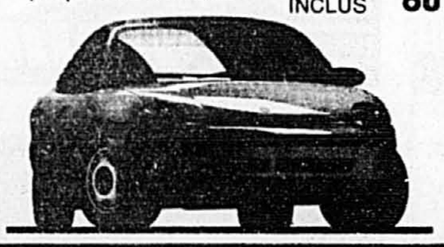
Les agents de ce poste ont saisi 8596 litres de boisson de contrebande en 1994 comparativement à un peu plus de 1000 litres en 1993.

La police fédérale souligne toutefois qu'elle ne réussit à intercepter qu'un peu plus de dix pour cent des marchandises distribuées en contrebande.

L'ÉVÉNEMENT APRÈS-SALON !

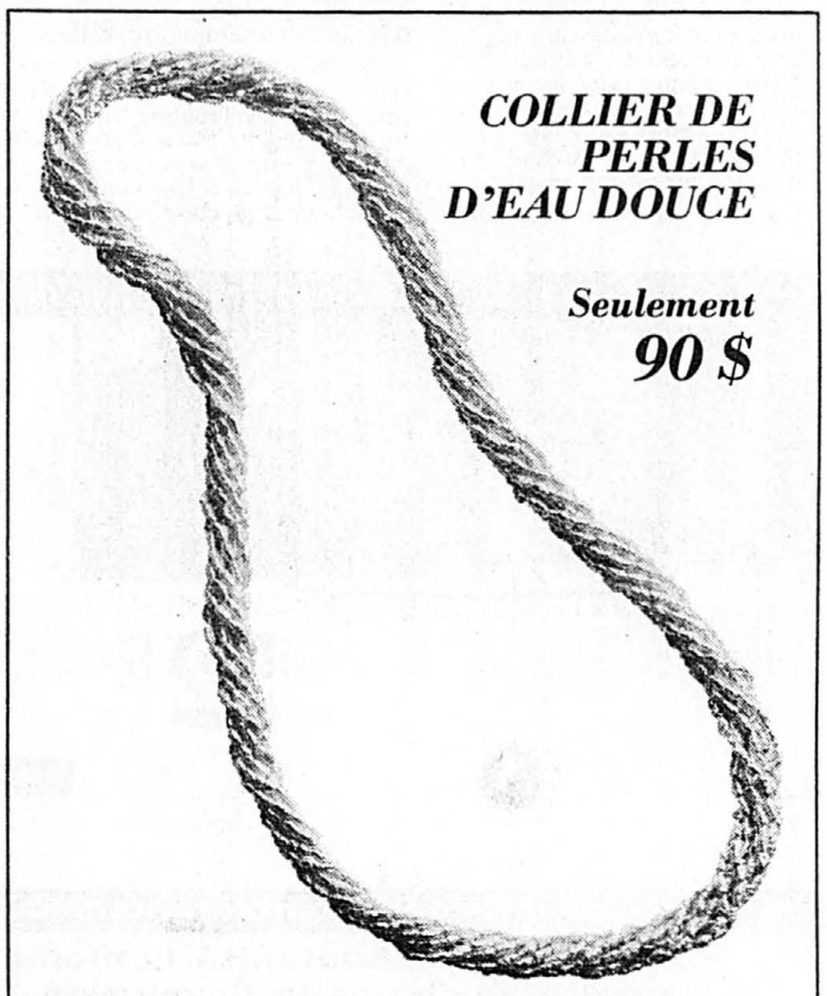
PLYMOUTH VOYAGER 1995
*17 995$ *Transport et préparation en sus.
ou 345$ PAR MOIS Location 30 mois Versement initial de 2000$ Transport et préparation INCLUS!
RABAIS CHRYSLER INCLUS

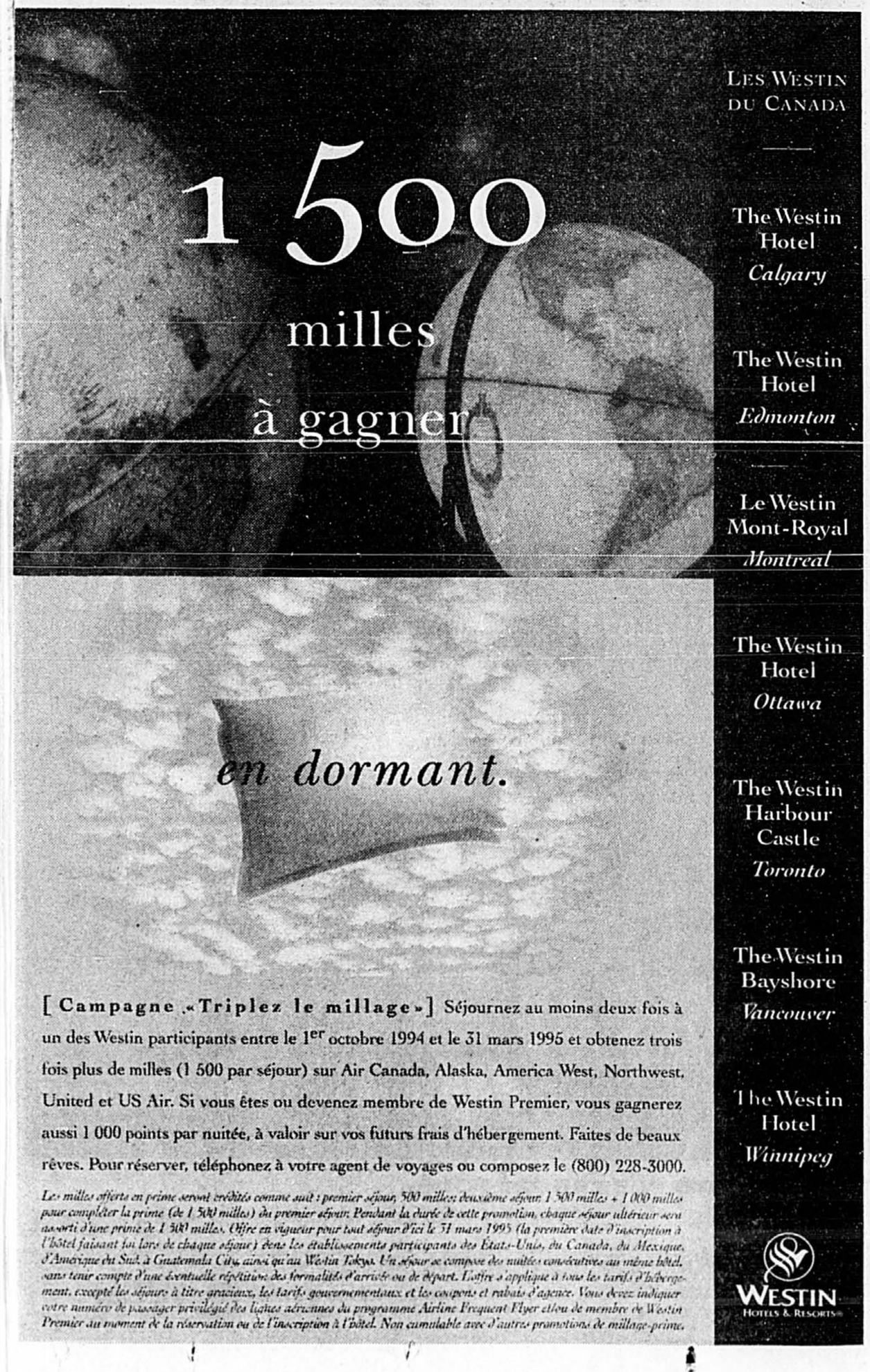
- Équipement 24T
- AM FM
- 2 coussins de sécurité
- Climatiseur
- V6
- Boîte automatique
- Porte-bagages

NÉON 21-A
*Transport et préparation en sus.
RABAIS CHRYSLER INCLUS
10 995$*
ou 219$ PAR MOIS Location 30 mois Versement initial de 2000$

- Coussins de sécurité
- Poutre latérale
- 2 litres, 16 soupapes
- Manuelle 5 vitesses

Transport et préparation INCLUS!

LAURENTIEN
PLYMOUTH CHRYSLER
2525, BOUL. MARCEL LAURIN
Tél.: 335-0500
Côte Vertu
M2197732

COLLIER DE PERLES D'EAU DOUCE
Seulement 90 $

BIRKS
1240, SQUARE PHILLIPS, 397-2511 • CENTRE FAIRVIEW POINTE-CLAIRE, 697-5180
CENTRE ROCKLAND, 341-5426 • CARREFOUR LAVAL, 688-3431
MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD, 465-3350 • PROMENADES ST-BRUNO, 461-0011



[Campagne «Triplez le millage»] Séjournez au moins deux fois à un des Westin participants entre le 1er octobre 1994 et le 31 mars 1995 et obtenez trois fois plus de milles (1 500 par séjour) sur Air Canada, Alaska, America West, Northwest, United et US Air. Si vous êtes ou devenez membre de Westin Premier, vous gagnerez aussi 1 000 points par nuitée, à valoir sur vos futurs frais d'hébergement. Faites de beaux rêves. Pour réserver, téléphonez à votre agent de voyages ou composez le (800) 228-3000.

Les milles offerts en prime seront crédités comme suit : premier séjour, 500 milles; deuxième séjour, 1 500 milles + 1 000 milles pour compléter la prime (de 1 500 milles) du premier séjour. Pendant la durée de cette promotion, chaque séjour ultérieur sera assorti d'une prime de 1 500 milles. Offre en vigueur pour tout séjour d'ici le 31 mars 1995 (la première date d'inscription à l'hôtel faisant foi lors de chaque séjour) dans les établissements participants des États-Unis, du Canada, du Mexique, d'Amérique du Sud, à Guatemala City, ainsi qu'au Westin Tokyo. Un séjour se compose des nuitées consécutives au même hôtel, sans tenir compte d'une éventuelle répétition des formalités d'arrivée ou de départ. L'offre s'applique à tous les tarifs d'hébergement, excepté les séjours à titre gracieux, les tarifs gouvernementaux et les coupons et rabais d'agence. Vous devez indiquer votre numéro de passager privilégié des lignes aériennes du programme Airline Frequent Flyer et/ou de membre de Westin Premier au moment de la réservation ou de l'inscription à l'hôtel. Non cumulable avec d'autres promotions de millage-prime.

CHEZ Rimar ON ÉCRASE LES PRIX !
ON PAIE LA TAXE !*
SUR GOLF, JETTA, PASSAT 1994-95 EN STOCK

3 JOURS SEULEMENT
6-7-8 FÉVRIER 1995
* Basé sur P.D.S.F.
M2197724
«LES PRIX ET LE SERVICE LE PLUS "COOL" EN VILLE»
Rimar
AUTOMOBILE RIMAR INC.
5500, boul. Métropolitain Est
sortie Lacordaire
253-4888

Outremont
ou Rosemont, peu importe.
Si vous voulez vendre votre maison, placez une annonce dans La Presse.
Vous aurez ainsi accès, chaque semaine,
à 919 400 lecteurs
dont le revenu est plus élevé
que les lecteurs de tout autre quotidien montréalais*.
Pour leur parler, composez simplement
285-7111.
Annonce classée, affaire classée.
*Source: NADbank '93.

La grève des 150 chauffeurs de Scobus frappe trois commissions scolaires

GEORGES LAMON

■ Est-ce de la grève légale des 150 chauffeurs d'autobus d'écoliers de la firme Scobus, de Saint-Hubert, ou le froid intense qui sévissait hier matin ? Ou les deux ? Toujours est-il que c'est au niveau secondaire des Commissions scolaires Jacques-Cartier, de l'Eau-Vive et Taillon que l'absentéisme s'est fait le plus sentir, hier matin.

Ainsi à la Commission scolaire Taillon, — 5000 élèves sont transportés — le directeur général Jacquelin Bergeron, a estimé hier, dans une entrevue à *La Presse*, à 25 p. cent ce taux au secondaire — il peut être de 8 à 10 p. cent, habituellement. Il a noté cependant que peut-être le message voulant que la STRSM assure une certaine relève ait été mal diffusé hier matin. Ce qui pourrait avoir contribué à cette hausse. Mais tout devrait, pense-t-il, se normaliser, aujourd'hui. Il a par ailleurs noté le taux de présence « de toute beauté » des élèves du primaire. « Nos tout-petits méritent des médailles », a-t-il lancé sur un ton blagueur.

Du côté de la Commission scolaire Jacques-Cartier, qui assure le transport de 4400 élèves, le taux d'absentéisme, au secondaire, s'élevait à environ 20 p. cent.Pierre Partikian, le secrétaire général, a expliqué que l'absentéisme a été le plus ressenti dans les écoles comprenant des classes spéciales. Quant à la CS de l'Eau-Vive, avec ses 517 élèves transportés, le président André Barrette, a noté un taux de cinq p. cent plus élevé que d'habitude.

Toujours est-il que dans les trois CS, ont a mis sur pied des mesures spéciales d'accueil permettant aux parents qui travaillent d'amener leurs enfants plus tôt à l'école (7 h) et les reprendre plus tard(18 h 30).

À la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal, une douzaine d'autobus ont été ajoutés au service régulier, mais apparemment peu d'étudiants du secondaire s'en seraient prévalus.

On ne connaît pas encore les répercussions que pourra avoir cette grève déclenchée hier matin chez Scobus. Forts d'un mandat de grève donné unanimement en janvier à leur comité de négociation, les chauffeurs de la compagnie Scobus de Saint-Hubert ont décidé de le mettre à exécution hier. Et ont dressé des lignes de piquetage devant les bureaux à Saint-Hubert.

Le fond du litige porte essentiellement sur le nombre minimum de jours garanti à chacun des chauffeurs, soit 200 jours : une entente qui avait été signée en juin entre les parties.

Le président de Scobus, Bernard Dubé, a déclaré hier à *La Presse*, que l'entente portait sur un minimum de 200 jours tandis que le syndicat des Travailleurs unis de l'automobile(section locale 501), lui, prétend qu'il s'était entendu sur 205 jours.

Même l'entrée dans le dossier du conciliateur du ministère du Travail, Jean-Paul Ratelle, qui, jeudi, devant l'impasse qui s'annonçait, avait suggéré qu'on revienne à cette entente de juin n'a rien réglé. Les négociations sont rompues depuis vendredi et rien ne laisse prévoir un règlement rapide de ce conflit. Le premier depuis que les nouveaux propriétaires ont acquis l'entreprise en 1986.

Si pour M. Dubé, le syndicat est « de mauvaise foi », parce qu'« il fait une chicane pour 150 $ par année par chauffeurs », — puisqu'ils perçoivent des prestations d'assurance-chômage — le négociateur syndical, Denis Boudreau, lui, allègue que Scobus est revenu sur une décision acceptée par entente en juin 1994. « C'est une gifle en plein visage, qu'on nous donne, a t-il dit, et nous ne l'acceptons pas. »

Mais pour Bernard Dubé, c'est la survie de l'entreprise qui est en cause. Il a rappelé qu'en mai, l'entente signée avec les commissions scolaires de la Rive-Sud, prévoyait des pertes de 3750 $ par circuit (133 circuits). Or en janvier, les documents présentés au syndicat révélaient que ces pertes seraient majorées à 4400 $ par circuit. Ce qui, selon M. Dubé, équivaut à une perte de revenus de 600 000 $ pour Scobus en juin-juillet.

Malgré tout, Bernard Dubé ne désespère pas, tout comme Denis Boudreau, d'en arriver à régler ce conflit. « On essaie de rétablir les ponts cette semaine », a expliqué Dubé. Quant à Boudreau, il se dit prêt à négocier et a même offert l'arbitrage sur la question des 200 jours.

Grève des bus à Laval : la STL n'en croit pas ses yeux

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Au lendemain de la grève sauvage des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval (STL), le directeur général de cet organisme n'en revenait pas encore que ces syndiqués aient pris en otage la population pour un problème aussi anodin.

En entrevue avec *La Presse*, Francis Therrien, a précisé hier que le chauffeur suspendu ne reviendra pas derrière le volant de son autobus tant et aussi longtemps qu'il portera son collier.

Non aux médias

Pendant que M. Therrien donnait son point de vue, le syndicat mettait le baillon au chauffeur en question en lui demandant de ne pas rencontrer les médias.

« Je suis capable de vivre avec ça, reprend M. Therrien. Il se peut qu'on ait pris une mauvaise décision, mais il y a un mécanisme dans le Code du travail pour régler un tel problème. Le syndicat n'avait aucune raison d'agir de la sorte et je l'ai bien souligné à son président. »

Il a aussi expliqué que dès l'annonce du débrayage, dimanche matin, il avait suggéré au syndicat de reprendre le boulot, ajoutant qu'une rencontre d'arbitrage aurait lieu pour tenter de trouver une solution. « Le syndicat n'a rien voulu savoir, mais quelques heures plus tard, soutient M. Therrien, le Conseil des services essentiels faisait une suggestion semblable à la nôtre et elle a été acceptée. »

La rencontre aura lieu demain.

Samedi, ce chauffeur avait été renvoyé chez lui par un inspecteur et rien de s'était produit.

« Pour son rasage de tête, nous ne pouvons rien dire à cause de la charte, mais pour le collier, ce n'est pas du tout la même chose. Je ne crois pas que cet arrêt de travail ait une relation avec les négociations qui se déroulent présentement pour le renouvellement des conventions collectives de travail.

Au coeur des Laurentides



FORFAIT RÉUNION

- Chambre de catégorie supérieure incluant 1, 2 ou 3 repas
- Stationnement intérieur
- Salle de réunion
- Deux services de cafés par jour
- Équipement audio-visuel de base
- Frais de services

• **Activités à l'hôtel :** salle d'exercices, terrains de squash, piscine intérieure, sauna, bain tourbillon...

À partir de 52 $ par personne, par nuit en occ. double

La vie à Saint-Sauveur

HÔTEL Manoir Saint-Sauveur

246, ch. du Lac Millette, St-Sauveur-des-Monts (Québec) J0R 1R3
Tél.: (514) 227-1811 Téléc.: 227-8512

1 800 361-0505

LA «PLACE» POUR UNE HONDA

DES PAIEMENTS COMME VOUS LES AIMEZ!
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



*Utilisation 48 mois, 96 000 km inclus, v.r. garantie, comptant ou échange 2000 $.

CIVIC COUPÉ ÉDITION SPÉCIALE 1995 AIR CLIMATISÉ 270 $* PAR MOIS

CIVIC BERLINE ÉDITION SPÉCIALE 1995 AIR CLIMATISÉ AUTOMATIQUE 282 $* PAR MOIS

ACCORD BERLINE EX 1995 AUTOMATIQUE 339 $* PAR MOIS

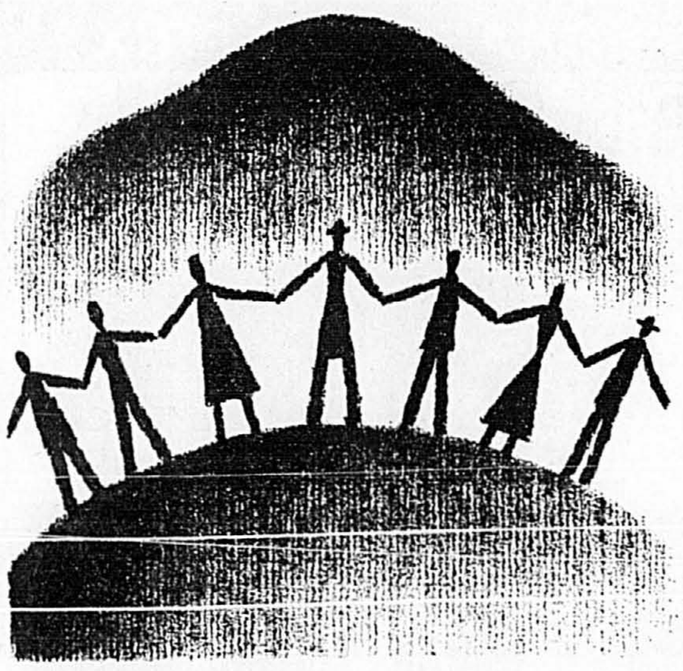
HONDA DE blainville

700, boul. Labelle, Blainville
(aut. des Laurentides, sortie 25)
435-1122 / 875-1920

Semaine du développement international 1995 • 5-12 février

Pour les 3/4 de l'humanité, la mondialisation, c'est la pauvreté, le chômage, l'exclusion.... sans frontières.

La solidarité, c'est la mondialisation de la justice et de la démocratie



Le Canada peut s'engager dans la voie de la solidarité sociale et internationale en choisissant pour son prochain budget, pour sa nouvelle politique étrangère et pour sa réforme des programmes sociaux, de s'inspirer des valeurs du développement humain – et non seulement d'impératifs financiers.

À la veille de l'annonce du budget et d'une nouvelle politique étrangère, le gouvernement canadien se prépare à faire des choix qui auront des répercussions considérables sur sa population et sur celles des pays du Sud (Afrique, Asie, Amérique latine). Au-delà des choix budgétaires, il s'agit d'un choix de société.

La Semaine du développement international est l'occasion de rappeler que nous optons POUR LE MONDE D'ABORD, pour un développement plus humain qui prend en compte les luttes des populations du Sud et du Nord, dont les droits sont menacés par la conjoncture économique actuelle.

Nous optons pour un développement plus humain qui garantit aux populations du Sud et du Nord :
- la redistribution équitable de la richesse et du travail
- le respect des droits humains
- la participation des gens aux décisions qui les concernent
- l'égalité entre les hommes et les femmes
- la satisfaction des besoins essentiels (santé, éducation, logement)
- la préservation de l'environnement pour les générations à venir

De façon très concrète, nous proposons pour le prochain budget :
- de réduire les dépenses militaires de 50 % d'ici l'an 2000 et de réaffecter les sommes ainsi dégagées au développement humain ici et au Sud (le budget de la Défense totalise 11,3 milliards de dollars alors que celui de l'aide au développement est de 2,6 milliards; une baisse mondiale des budgets militaires de 3 % suffirait à contrer la pauvreté)
- de restructurer l'aide au développement de façon que 60 % de cette aide soient consacrés au développement humain
- de faire de la création d'emploi le pivot de la relance économique pour notre société (la croissance économique n'implique plus une croissance équivalente de l'emploi depuis 1975)
- d'améliorer les conditions de vie des femmes et de leurs familles
- d'accroître les revenus de l'État canadien par une fiscalité plus juste, mettant à contribution les entreprises et les personnes fortunées (en 1993, 93 000 sociétés rentables n'ont payé aucun impôt et le Canada est le seul pays de l'OCDE à ne pas taxer les fortunes)

Il existe d'autres choix que la mondialisation de la misère !

Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) • Centrale d'enseignement du Québec (CEQ) Confédération des syndicats nationaux (CSN) • Fédération des femmes du Québec (FFQ) • Solidarité populaire Québec (SPQ)

* Ce texte est tiré d'une déclaration commune des signataires intitulée «Pour un budget sous le signe de la solidarité sociale et internationale». Pour en obtenir copie, contactez l'AQOCI au (514) 597-2288

L'UQAM AIMERAIT VOUS DIRE SA FAÇON DE PENSER.

Grande session d'information
7 février
16 h à 20 h
Pour tout renseignement additionnel, composez le
987•3121

L'UQAM une force novatrice

Pour tout savoir sur les programmes offerts et pour avoir la possibilité de faire une demande d'admission sur place. Au foyer de la salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM. Local JM-400, en face de la Grande Place du pavillon Judith-Jasmin. Entrée au 405, rue Sainte-Catherine Est. Accès par le métro Berri-UQAM.

Université du Québec à Montréal

REPORTAGE PUBLICITAIRE

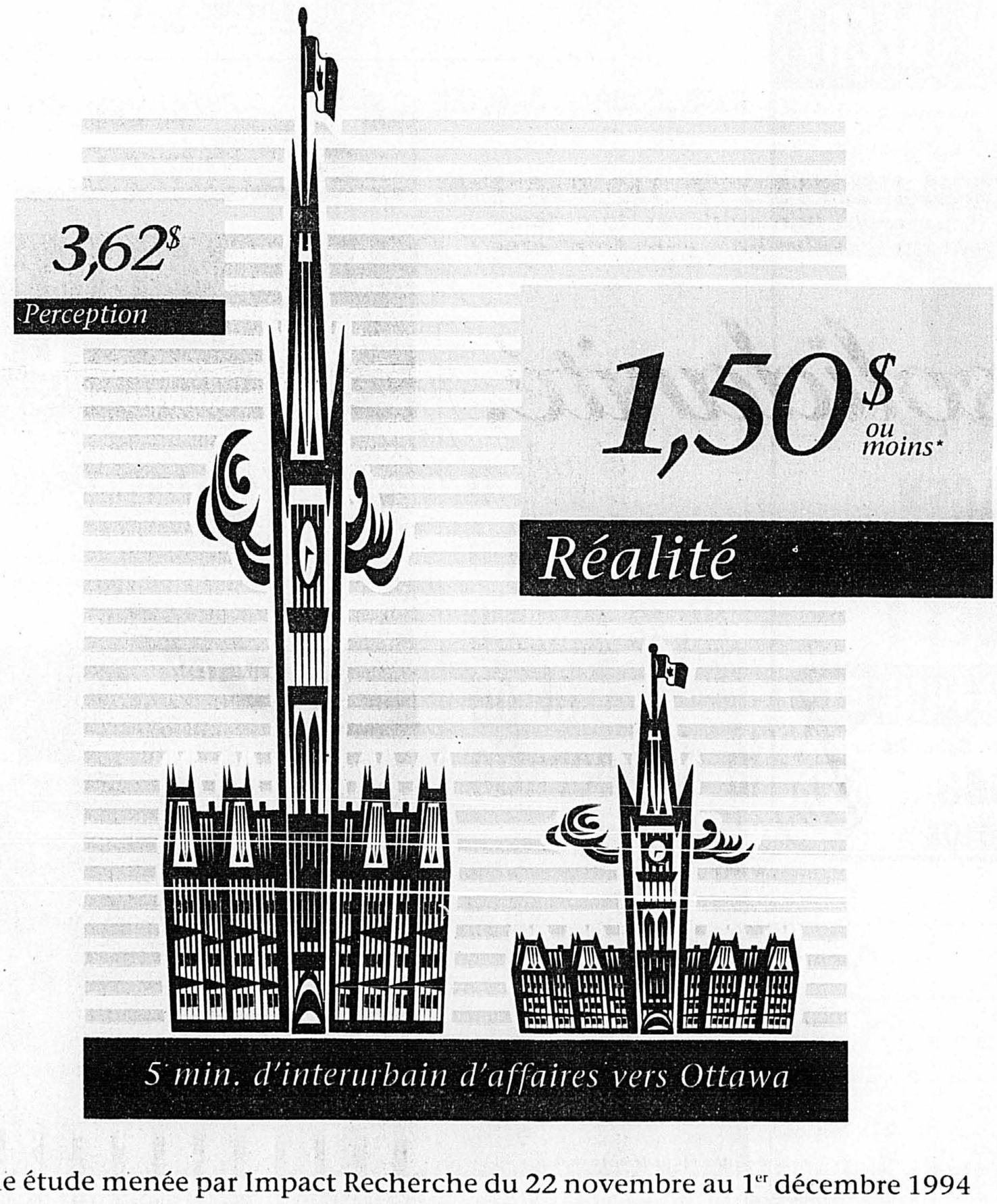
Saint-Valentin

Là où Cupidon fixe ses rendez-vous.

Un cahier spécial à ne pas manquer demain dans La Presse

2196004 - 204

Oubliez 66% de ce que vous pensez de l'interurbain d'affaires.



Une étude menée par Impact Recherche du 22 novembre au 1er décembre 1994
démontre que les gens d'affaires surévaluent le coût de l'interurbain Bell.
En moyenne, un appel interurbain est 66 % moins cher que ce que l'on croit.
Parlez-en à nos conseillers. Composez le 1 800 363-BELL.

AVANTAGE

*Appel de Montréal

Bell

Gervais formellement accusé du meurtre de Louise Macénat

GEORGES LAMON

■ C'est un jeune homme visiblement perdu et inconscient de sa situation, petit et les cheveux en brosse, qui a comparu hier devant le juge Jacques Rancourt, de la Cour du Québec à Longueuil.

Il a été formellement accusé du meurtre au premier degré de Louise Macenat, 47 ans, une mère de quatre enfants, et de tentative de meurtre sur sa fille, Farah Cadet, âgée de 20 ans.

Son enquête préliminaire a été fixée pro forma au 15 février après entente avec le substitut du procureur général, Me Josée Grandchamp.

Comme il s'agit d'une juridiction absolue de la Cour supérieure, son avocat, Me Normand Boudrault, décidera s'il présentera une requête devant ce même tribunal, pour une remise en liberté éventuelle et temporaire de son client.

Entre-temps, ce dernier demeurera incarcéré.

Pour une raison qui n'a pas été révélée, lors de la comparution, Frantz Gervais, âgé de 22 ans et demeurant boulevard Vlau à Saint-Léonard, aurait tiré sans avertissement en direction des deux femmes tuant l'une d'elles.

Vive discussion

Il semble que ce soit à la suite d'une vive discussion entre la mère de son amie Farah et lui, que Gervais, en sortant de chez elle, au 2655, rue Lincourt à Longueuil, se serait retourné et aurait fait feu en sa direction, avec une arme de poing.

Puis, il a fait de même sur sa fille Farah, qui n'a heureusement pas été blessée, même si un projectile a touché ses vêtements.

La mère de la jeune fille, atteinte dans la région du coeur, n'a guère eu la même chance. Elle a été immédiatement transportée à l'hôpital Pierre-Boucher où l'on n'a pu que constater son décès.

Rappelons que le jeune homme, sans casier judiciaire, s'est livré de lui-même aux policiers du poste 44 du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), avant que les policiers longueuillois, connaissant son identité, n'émettent un mandat d'arrestation contre lui.Il a été remis entre les mains des enquêteurs de la police de Longueuil.

Un homme de 38 ans recherché pour tentative de meurtre sur son ex-amie

GEORGES LAMON

■ Un homme de 38 ans, Richard L'Heureux, de Longueuil, est activement recherché par les policiers de Brossard relativement à une tentative de meurtre commise hier matin à l'endroit de son ex-amie de coeur, âgée de 23 ans.

Le nom de la victime n'a pas été divulgué, les enquêteurs attendant l'arrestation de l'Heureux pour le faire. L'attentat a eu lieu au domicile de la victime, l'appartemnent 100 du 6303, Place Bonaventure, à Brossard.

Profitant de l'absence des policiers qui avaient surveillé l'endroit toute la nuit, L'Heureux se serait, semble-t-il, pointé vers 10 heures, enfonçant la porte de l'appartement pour attenter à la vie de son ex-amie.

La jeune femme, qui a reçu des coups de couteau à la gorge et à la main droite, a reçu son congé de l'hôpital Charles-LeMoyne où elle avait été transportée par les policiers de Brossard. C'est elle qui avaient appelé les policiers.

Tout a commencé dimanche vers 20 h 30, dans un bar de Longueuil. Apparemment, L'Heureux et son ex-amie en seraient venus aux coups et des clients s'en seraient même mêlés. Vers 2 h 30, la victime, qui retournait chez elle, a intercepté des policiers en patrouille et leur a dit craindre son ex-ami. Les policiers ayant localisé L'Heureux aux alentours du domicile de la jeune femme, l'ont invité à quitter les lieux. Ce qu'il a fait en taxi.

Mais, vers 4 h, la jeune femme avise les policiers qu'un individu — probablement L'Heureux — rôde autour de chez elle. Les policiers quitteront les lieux au lever du jour, n'ayant rien remarqué d'anormal.

Selon l'agent Michel Soutière, de la section des relations communautaires de la police de Brossard, la jeune victime, qui a raconté sa mésaventure et dénoncé son assaillant à l'enquêteur Michel Terrau, sera gardée sous protection policière en attendant l'arrestation de L'Heureux.

Le signalement de L'Heureux a été transmis aux autres corps de police dont celui de Longueuil.

On sait qu'il voyage dans une voiture de marque Mazda 323 rouge, quatre portes, datant de 1986.

Chahdi aurait tué son amie parce qu'elle l'avait mis à la porte de son appartement

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

SAINT-JÉRÔME

■ Ayant été avisé qu'il devait se trouver un autre logement, Mostapha Chahdi aurait, entre le 25 et 27 mai 1994, tué son amie, Lise Cossette, en lui passant une corde à danser au cou, dans l'appartement no 12 d'un immeuble situé au 950, avenue du Parc, à Saint-Antoine-des-Laurentides.

L'une des raisons pour laquelle Lise Cossette voulait évincer Chahdi, c'est qu'elle était convaincue qu'il lui avait volé son NIP et avait effectué deux retraits — l'un de 400 $ et l'autre de 100 $— à un guichet automatique. Après vérification auprès d'employés de la succursale bancaire, Lise Cossette en est venue à la conclusion que c'était bien son ami qui l'avait volée.

Le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Proulx, a dit aux jurés hier que Lise Cossette, 24 ans, technicienne de laboratoire à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, a été retrouvée sans vie dans la soirée du 27 mai 1994 dans son appartement.

Début du procès

Le procès de Chahdi, 35 ans, accusé de meurtre au deuxième degré, a commencé hier au palais de justice de Saint-Jérôme devant un jury composé de huit hommes et de quatre femmes et du juge Fraser Martin, de la Cour supérieure.

Me Proulx a mentionné que la jeune femme avait deux amies, aussi ses confidentes.

Lise Cossette ne s'étant pas présentée à son travail, ses deux amies sont allées voir la police le 27 mai.

Rencontre inopinée

L'agent qui les a reçues au poste de police du Saint-Jérôme métropolitain leur a répondu qu'il ne pouvait pas faire grand chose pour elles et leur suggérait de s'adresser à la concierge de l'immeuble.

À l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue des Mésanges, les deux jeunes femmes ont aperçu Chahdi au volant de l'auto de leur amie.

Elles ont immédiatement alerté la police et une voiture-patrouille a été dépêchée en observation.

Quelques minutes plus tard, l'accusé est apparu à pied. Il a été mis en arrestation pour vol d'auto et vol de carte de guichet. Puis un policier est entré dans l'appartement où il a découvert Lise Cossette sans vie.

Dans le coffre arrière de la voiture, les policiers ont trouvé des sacs de plastique et du linge taché de sang appartenant à la victime.

LIBRAIRIE
LE BOUQUIN
Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h
395,Boul. Cartier, Laval
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844
Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.
Commandes téléphoniques acceptées.
CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

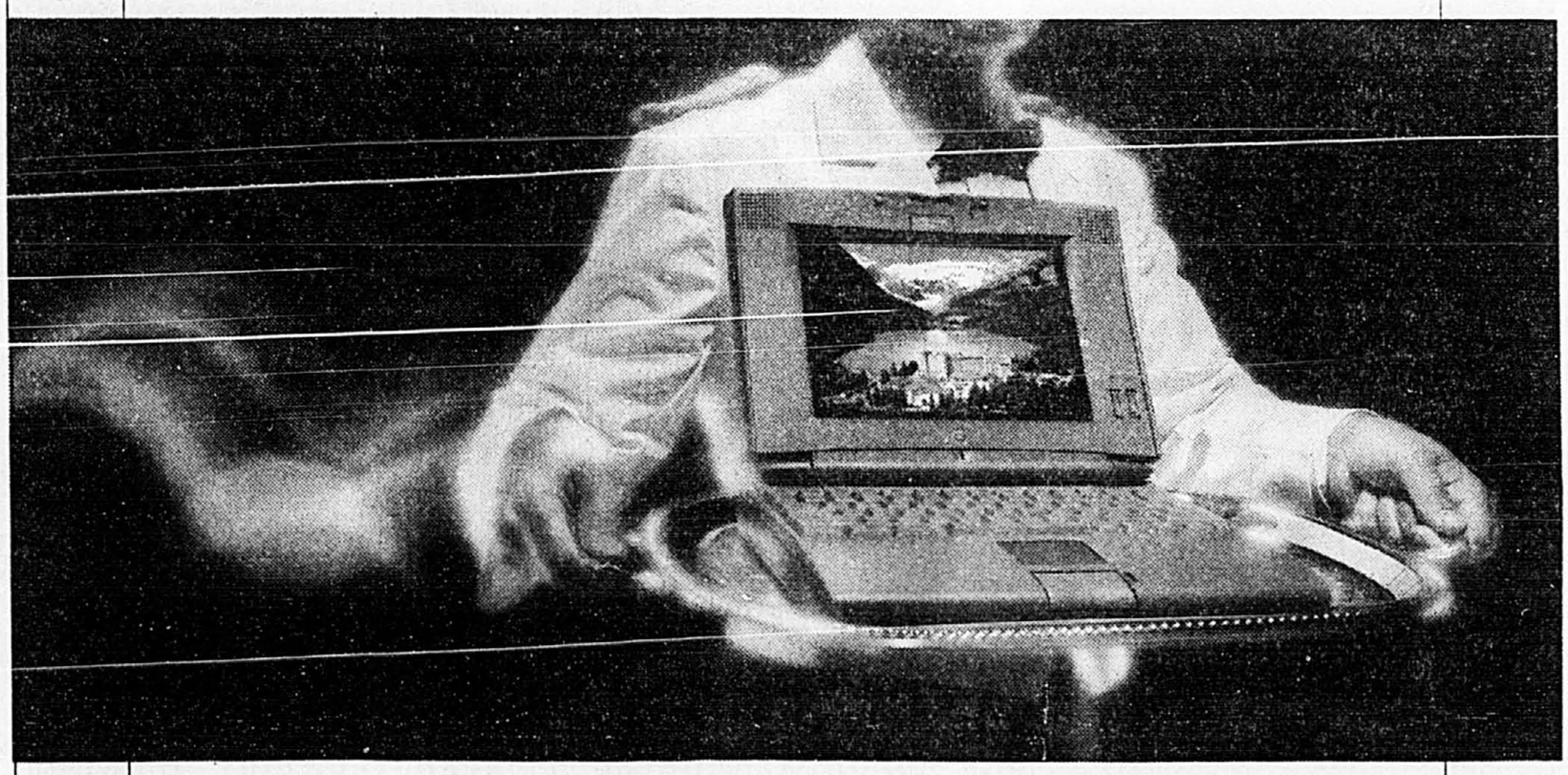
JETTA ÉVASION «RÉER»
PASSAT 1995
JETTA 94-95

GOLF 94-95
ACHETEUR DE VOLKSWAGEN
AVEZ-VOUS TÉLÉPHONÉ CHEZ NIQUET ?
AUTOMOBILES NIQUET
1905, Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Bruno
653-1553
1 800 640-0105
M2198-47

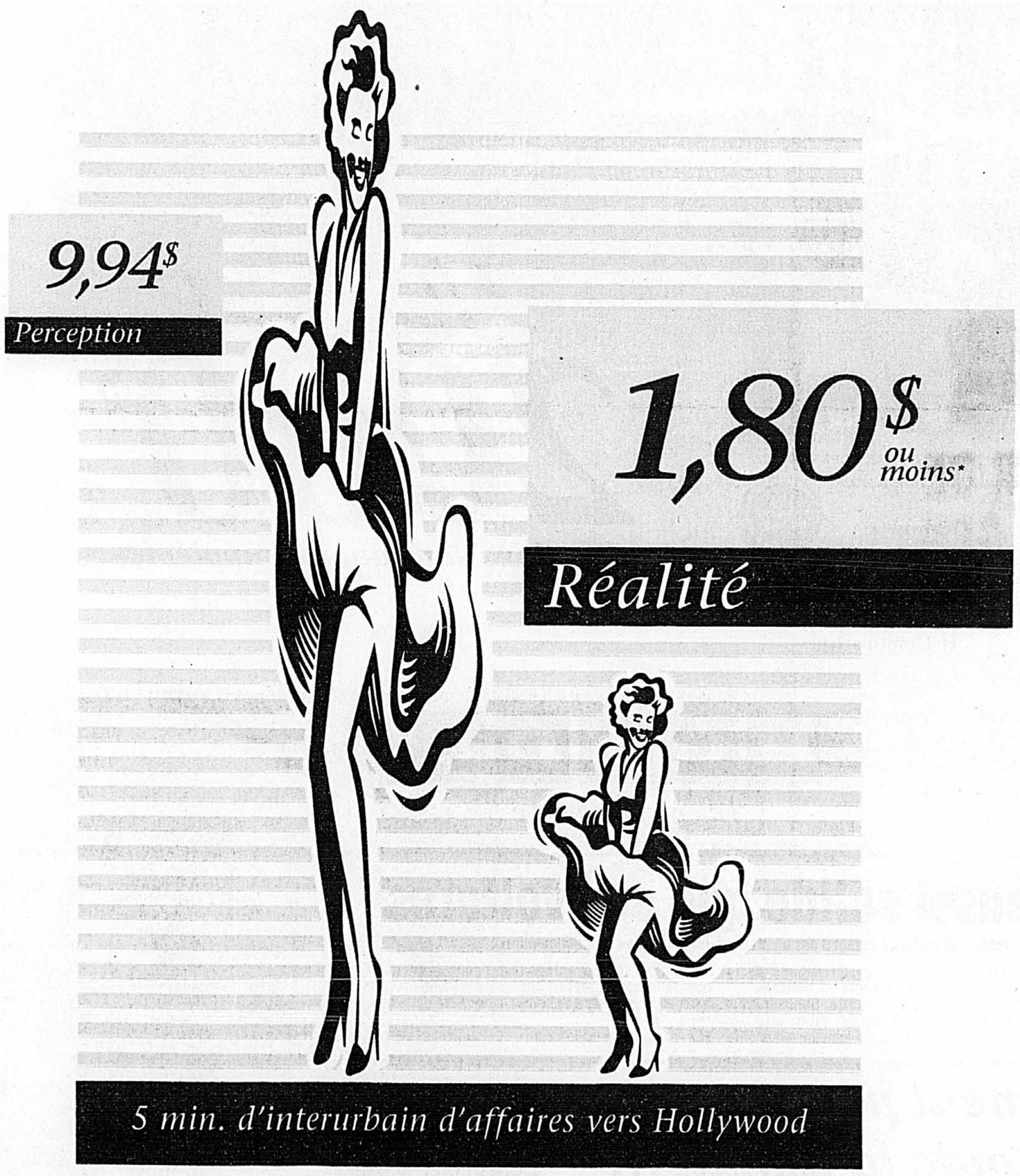
CRTC
Canada
Décision
Décision 95-12. **Rogers Cable TV Limited, au nom d'entreprises de télédistribution contrôlées par la Rogers.** L'ensemble du Canada. APPROUVÉ — Proposition visant à insérer du matériel promotionnel dans les disponibilités locales des services par satellite américains. Décision 95-20 . **Les Communications par satellite canadien Inc.**, Ensemble du Canada. APPROUVÉ — Renouvellement de licences du 1er septembre 1995 au 31 août 1998 et ajout des signaux de Seattle et de Minneapolis. APPROUVÉ — Distribution en double d'un service PBS, reçu par satellite de la Cancom. Décision 95-22. **La Chaine parlementaire par câble Inc./Cable Parliamentary Channel Inc.**, L'Ensemble du Canada. APPROUVÉ — Licences de radiodiffusion visant l'exploitation d'entreprises de programmation du satellite au câble de langues française et anglaise, du 1er septembre 1995 au 31 août 2002. Le texte complet de cette décision est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Montréal (514) 283-6607.
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
M2198195



DONNEZ!
Pour vous, la vie n'a pas de prix. Mais pour la Croix-Rouge, elle en a un: celui qu'il faut pour intervenir, protéger et secourir les victimes de désastres ou d'autres tragédies humaines.
En ces temps difficiles, la Croix-Rouge a plus que jamais besoin de vos dons pour offrir ses secours humanitaires. L'objectif de cette année est de 6,3 millions de dollars. Alors pour l'amour de la vie, donnez généreusement!
La Société canadienne de la Croix-Rouge
Division du Québec

Rapportez beaucoup plus qu'une petite savonnette d'hôtel dans vos bagages!

Gagnez un Apple PowerBook. Il s'agit d'une simple proposition d'affaires... Séjournez à l'un des établissements des Hôtels et Villégiatures Canadien Pacifique dès maintenant jusqu'au 31 mars 1995, et vous pourriez vous retrouver propriétaire du tout nouveau Apple[MD] PowerBook[MD] à écran couleur.
Rapportez les plus merveilleux souvenirs! Vous pourriez aussi gagner d'inoubliables vacances de golf ou de ski à l'une de nos villégiatures. Et ce n'est pas tout! D'autres prix comprennent des Newton[MD] MessagePad et des bons-cadeaux des Hôtels et Villégiatures Canadien Pacifique. Comme la valeur totale des prix à gagner s'élève à plus de 100 000 $, venez courir la chance de remporter le gros lot lors de votre prochain voyage! Pour réservations, communiquez avec votre agent de voyages ou avec nous au 1 800 441-1414.
Hôtels et Villégiatures Canadien Pacifique
Apple
The Empress • Hotel Vancouver • Waterfront Centre • Chateau Whistler Resort • Jasper Park Lodge • Chateau Lake Louise • Banff Springs • The Lodge at Kananaskis/Hotel Kananaskis • The Palliser • Chateau Airport • Hotel Macdonald • Royal York • SkyDome Hotel • Deerhurst Resort • Château Laurier • Le Château Montebello • Le Reine Elizabeth • Le Château Champlain • Le Château Frontenac • Hotel Beauséjour • Chateau Halifax • The Prince-Edward • Hotel Newfoundland
Apple, le logo Apple, PowerBook et Newton sont des marques déposées d'Apple Computer, Inc. MessagePad est une marque de fabrique d'Apple Computer, Inc.

Si vous estimez l'interurbain d'affaires, dévaluez-le de 66%.



Une étude menée par Impact Recherche du 22 novembre au 1er décembre 1994 démontre que les gens d'affaires surévaluent le coût de l'interurbain Bell. En moyenne, un appel interurbain est 66 % moins cher que ce que l'on croit. Parlez-en à nos conseillers. Composez le 1 800 363-BELL.

AVANTAGE

*Appel de Montréal

Bell

Perturbés par ses déclarations, les recteurs veulent voir Garon

ÉRIC CLÉMENT

■ Perturbés par les déclarations faites vendredi à l'Assemblée nationale par Jean Garon, les recteurs d'université réclament une rencontre avec le ministre de l'Éducation avant les états généraux prévus pour mars.

Si les étudiants semblent apprécier la position du ministre, les recteurs n'ont pas prisé l'entendre accuser les universités de « faire des folies et de gaspiller notre argent ».

M. Garon avait aussi avoué sa préférence pour un réseau universitaire décentralisé et de taille humaine afin de créer une saine émulation entre des campus plus spécialisés et moins « universels ».

« Il faut que le ministre rencontre la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), insiste le recteur de l'université de Sherbrooke, M. Pierre Reid, afin de clarifier son point de vue. »

Le syndicat des professeurs de l'université Laval considère la « sortie » du ministre plus comme une hypothèse de travail que comme la définition d'une politique.

« Si le ministre a tiré ses propres conclusions, à quoi servent les états généraux », s'interroge de son côté M. François Tavenas, vice-principal à la planifications et aux ressources à McGill.

Les recteurs estiment que le ministre a énoncé des généralités avant même la tenue des états généraux.

M. Tavenas n'aime guère l'allusion au gaspillage : « Il en coûte cinq fois moins cher de former un étudiant de McGill qu'un étudiant de Harvard, un des exemples cités par le ministre. Je ne pense pas que les étudiants de McGill soient cinq fois moins bons. »

Le recteur de l'université Laval, Michel Gervais, ajoute : « Je suis recteur depuis sept ans et demi, dit-il. Il y avait un déficit de 15 millions. On a maintenant un surplus de trois millions en faisant sans cesse des rationalisations. »

M. Gervais trouve les comparaisons du ministre « artificielles » : « Les frais de scolarité sont de 20 000 $ à 25 000 $ par année à Harvard et cette université bénéficie d'un fonds de dotation de six milliards de dollars US. Les propos du ministre sont étonnants et pas à la hauteur de la fonction qu'il occupe. »

Le président du réseau de l'université du Québec, M. Claude Hamel, se demande quelle mouche a piqué le ministre. Il estime que ses affirmations sont gratuites quant au gaspillage et à la nécessité de fractionner le réseau universitaire. À propos des étudiants en comptabilité, M. Hamel met en doute la connaissance du ministre de ce problème.

« Il confond les notes des étudiants et le pourcentage de réussite », a-t-il dit.

Le recteur intérimaire de l'université Concordia, M. Charles Bertrand, avoue aussi sa surprise.

« Des études sont nécessaires pour savoir s'il est effectivement rentable de créer des universités de plus petite taille », dit-il.

M. Bertrand pense que l'idée avancée par le ministre n'est pas mauvaise. Elle permettrait par exemple de créer des universités anglophones dans certaines parties du Québec.

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) appuie les inquiétudes et la détermination de Jean Garon : « Les idées du ministre sont à étudier, explique le président de la FEUQ, M. François Rebello. La croissance du nombre d'étudiants génère des coûts. Des études montrent qu'après 18 000 étudiants, chaque étudiant supplémentaire coûte plus cher et entraîne une gestion bureaucratique plus lourde. »

Les recteurs sont en général en désaccord avec ce point de vue, avançant que les grosses universités font des économies d'échelle. Pour la FEUQ, plus l'université grossit, plus les conditions de vie des étudiants et des professeurs deviennent difficiles, avec des relations impersonnelles, des employés moins motivés et un encadrement qui laisse à désirer.

M. Rebello pense que les recteurs ont toujours été proches du pouvoir et que M. Garon est un ministre plus proche des étudiants : « On l'a déjà rencontré trois fois, et les recteurs pas une seule fois, explique-t-il. Le ministre a peut-être décidé de se rapprocher des étudiants plutôt que de l'aristocratie qui gère nos universités. »

Réponse de Jean Garon à *La Presse*, hier soir : « J'ai cent et quelques pages de demandes de rendez-vous, alors. . . »

Hier, le ministre a rencontré des officiels russes venant de Tomsk, une cité sibérienne de 600 000 habitants.

« Cette ville compte six universités, insiste M. Garon. Nos invités étaient très surpris de constater qu'il n'y en avait qu'une à Québec. »

HONDA ÉDITIONS SPÉCIALES

« . . . spéciales, tout comme moi ! »



À partir de seulement **14 795$** pour la berline et **15 195$** pour la coupé, vous obtenez une Honda édition spéciale qui comprend, **sans aucun supplément*** :

- **climatiseur**
- console centrale avec appuie-bras
- miroir de pare-soleil
- montre numérique à quartz
- rétroviseur extérieur droit
- enjoliveurs de roues
- **radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassette et 4 haut-parleurs**

SANS GARANTIE 100 000 KM

2000$ d'options sans aucun supplément

...et toujours la meilleure valeur de revente.
Faites-en l'essai !

MON CONCESSIONNAIRE HONDA
la référence !

* Offre valide pour un temps limité, pour les modèles Éditions spéciales présentement en inventaire. Les prix mentionnés sont transport, préparation et taxes en sus. Offre réservée aux particuliers seulement. Photos à titre indicatif.

Décision controversée de Paillé

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Le député de Prévost, le ministre Daniel Paillé, a fait révoquer un appel de soumissions publiques émis par la Société immobilière du Québec pour s'assurer qu'un bureau de Travail-Québec se retrouve à Saint-Jérôme plutôt qu'à Saint-Antoine, qui se trouve aussi dans le comté de Prévost.

Ce geste a soulevé la colère du maire de la petite municipalité : « C'est à croire que l'on ne paie pas de taxes. Cette décision purement politique fait de nous des citoyens de seconde zone », a lancé Normand Plouffe.

Un coup de fil hier au bureau du premier ministre Parizeau a confirmé ses craintes.

« On nous a dit que c'était une décision politique », a raconté M. Plouffe.

En novembre dernier, la Société immobilière du Québec avait émis un appel d'offres acceptant des soumissions de Saint-Jérome, Saint-Antoine et de Lafontaine pour la localisation d'un Centre Travail-Québec. Une seule soumission a été faite pour un local à Saint-Antoine. Après visite des lieux, les fonctionnaires de la SIQ ont dit que l'approbation ne ferait pas de doute ; mais à la mi-janvier, le ministre Paillé a fait révoquer le premier appel d'offres.

Au bureau du premier ministre, on expliquait hier que la décision de reprendre l'appel d'offre se voulait le reflet de la volonté du gouvernement de revitaliser les villes-centres, dans les comtés.

Hier, une porte-parole du ministre Paillé, Mme Brigitte Legault, a soutenu que la Société immobilière du Québec reprenait fréquemment ses appels d'offres lorsqu'ils ne suscitaient qu'une offre de service.

« Même si on était pas intervenus, la SIQ serait retournée en appel d'offres ; c'est une règle de pratique », a soutenu Mme Legault.

Porte-parole de la SIQ, Martin Roy avoue tout ignorer d'une telle politique : les appels d'offres ne sont pas repris sur la base du nombre de soumissions reçues, explique-t-il.

Dans ce cas, la SIQ a jugé qu'elle pourrait obtenir de meilleures conditions que celles offertes pour le CTQ en reprenant la procédure et en regroupant deux organismes, le CTQ et un bureau d'enregistrement civil.

Pour la porte-parole du ministre Paillé, il était cependant clair que le premier appel d'offre avait été annulé en raison de la volonté de Québec de favoriser les centres-ville. Le centre de Saint-Jérôme — fréquemment comparé à un « trou-de-beigne » — a besoin d'être revitalisé, explique-t-elle.

« Le centre de Saint-Jérome est socio-économiquement très faible, il y a une volonté du député de remédier à la situation », a soutenu Mme Legault.

Une garantie aussi solide que ses voitures

(MTL) - La garantie sans détour Honda offre une totale tranquillité pendant 5 ans au propriétaire comme au concessionnaire.

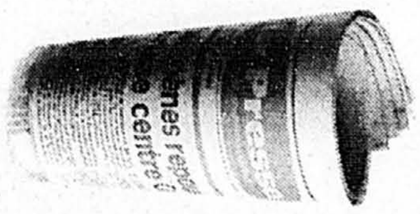
Dans l'enthousiasme que suscite l'achat d'une voiture neuve, on peut négliger facilement l'un de ses attributs essentiels : sa garantie. La portée et la durée de la garantie du constructeur devraient peser aussi lourd dans votre décision d'acheter que le modèle, la couleur et les caractéristiques de la voiture qui vous intéresse.
La Garantie Sans Détour Honda de cinq ans ou 100 000 kilomètres vous offre de nombreux avantages remarquables par rapport aux garanties des autres constructeurs.
Elle est simple et facile à comprendre. Vous pouvez donc savoir rapidement ce qu'elle couvre et pour combien de temps. La Garantie Sans Détour Honda de cinq ans ou 100 000 kilomètres est offerte directement par Honda Canada Inc. et ses termes sont respectés par Honda Canada Inc. Par conséquent, au cas de besoin, vous savez que Honda va répondre à l'appel, prêt à vous aider.
Consultez la longue liste des pièces couvertes par la Garantie Sans Détour Honda de cinq ans ou 100 000 kilomètres. Vous constaterez alors que le seul agrément qui puisse correspondre à votre satisfaction de conduire une Honda est peut-être votre tranquillité d'esprit, sachant à quel point Honda vous protège, vous et votre voiture.

et spécialement pour toute la famille...



La nouvelle Odyssey 1995
Maintenant disponible pour un essai routier et franchement abordable grâce à notre nouveau plan budgétaire*.
HONDA PLANNING

* Obtenez tous les détails chez votre concessionnaire Honda.



Le service
InfoBref Bell

Le service *InfoBref*℠ Bell, le téléphone le plus lu, le quotidien le plus écouté ! Créé par Bell, en collaboration avec *La Presse*, ce service s'adresse tout particulièrement aux gens d'affaires qui souhaitent être à l'avant-garde de l'actualité et des plus récents développements dans leur domaine.

Facile à utiliser, le service *InfoBref* Bell est accessible sans frais* à l'aide d'un téléphone à clavier. Découvrez ses rubriques quotidiennes; elles vous mèneront au coeur des sujets et des événements qui vous intéressent.

875-Bell

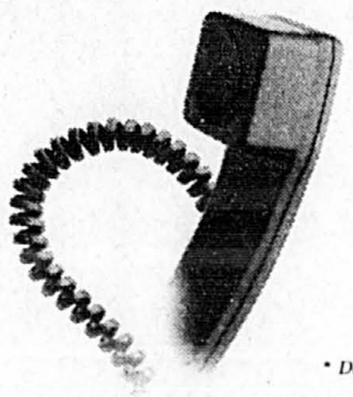
❶ **Nouvelles en bref**
La Une: 1
Nouvelles locales: 2
Nouvelles nationales: 3
Nouvelles économiques: 4
Nouvelles internationales: 5
Nouvelles sportives: 6
En primeur: 7

❷ **Éditoriaux et question du jour**

❸ ***Info-Affaires*℠ Bell**
À surveiller cette semaine: 1
Causeries et conférences d'affaires: 2
Perfectionnement en gestion: 3
Finance et comptabilité: 4
Marketing, communication, vente et service à la clientèle: 5
Production, qualité, environnement et technologie: 6
Ressources humaines et formation: 7
Informatique: 8

❹ **Questions d'affaires Réponses d'affaires**
5 choix de chroniques disponibles

❺ **Produits et services de Bell**



❻ **Services de *La Presse***
Service des abonnements: 1
Annonces classées: 2
Publicité: 3
Rédaction: 4
Information sur les concours: 5
Renseignements généraux: 6

Bell

* Dans la zone d'appel locale seulement.

La Presse

Un homme qui clame son innocence se heurte à un refus de la Cour suprême

YANN PINEAU

■ La Cour suprême du Canada a refusé la semaine dernière d'examiner le dossier de Réjean Hinse, un homme qui clame son innocence depuis sa condamnation pour vol à main armée en 1964. Hinse a purgé huit ans d'une peine de 15 ans de prison.

Ce n'est qu'en juin dernier que la Cour d'appel du Québec cassait le jugement de culpabilité prononcé en 1964 et ordonnait un arrêt des procédures contre ce Lavallois de 57 ans. Jean-François Longtin, l'avocat de Hinse s'était alors tourné vers la Cour suprême afin d'obtenir, sans succès, un verdict d'acquittement au lieu d'un arrêt des procédures.

Arrêté pour un vol à main armée commis en 1961 à Mont-Laurier, condamné en 1965, puis libéré sous condition en 1969, Réjean Hinse a clamé son innocence en vain pendant des années. Toutefois, en 1990, la Commission de police du Québec étudiait son cas et concluait que l'enquête policière effectuée par la Sûreté du Québec dans l'affaire du vol avait été «pourrie» et que le procès ne valait guère mieux.

Déçu de ne pas avoir été purement et simplement acquitté, M. Hinse songe maintenant à obtenir des indemnités. Ses démêlés judiciaires lui ont coûté la rondelette somme de 140 000$, soit une grande partie de ses économies réalisées pendant la douzaine d'années où il a exercé ses talents de plombier sur des chantiers en Afrique, dans le Grand-Nord québécois et ailleurs au Canada.

«Mon intention n'a jamais été de demander la charité, explique Réjean Hinse. Je voulais que la justice reconnaisse mon innocence et le fait que j'avais été broyé par la machine judiciaire. Je me suis toujours dit qu'un jour j'obtiendrai justice.»

Me Longtin entend donc sensibiliser le procureur général du Québec au cas de son client afin d'obtenir réparation. Dans une autre affaire d'erreur judiciaire, le 23 janvier dernier, le procureur général de l'Ontario a spontanément offert un dédommagement financier à Guy-Paul Morin dont l'innocence a été prouvée dans une affaire de meurtre grâce à un test d'ADN.

David Milgaard, un homme reconnu coupable de meurtre en 1969, en Saskatchewan, avait intenté des poursuites contre le gouvernement de sa province après avoir passé 23 ans en prison alors qu'il a toujours clamé son innocence.

30 JETTA CL - GL 94
À ÉCOULER RAPIDEMENT

GRATUIT !
GARANTIE 10 ANS / 160 000 KM
MOTOPROPULSEUR ET
CHANGEMENT D'HUILE + FILTRE À VIE
DU 6 AU 10 FÉVRIER 1995 SUR
PRÉSENTATION DE CETTE ANNONCE
VALIDE SUR TOUTES NOS JETTA 1994 EN STOCK !



FAITES VITE !
QUANTITÉS
LIMITÉES

RENSEIGNEZ-VOUS ÉGALEMENT SUR NOTRE
PROGRAMME JETTA-RÉER

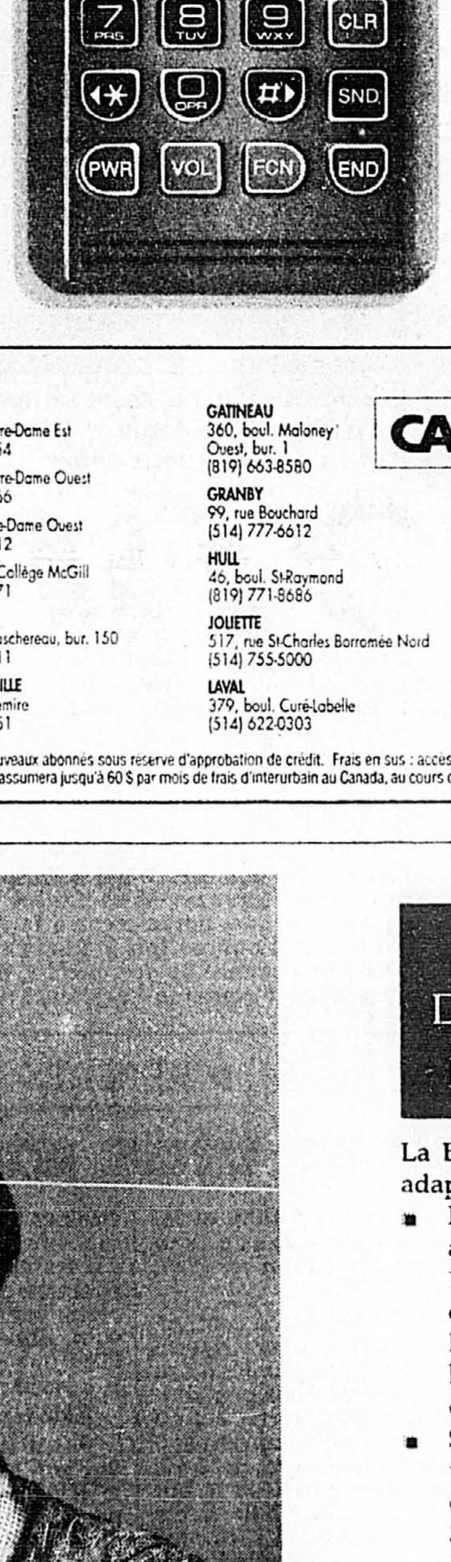
M2197719

NORDEST VOLKSWAGEN
10395, boul. Pie-IX
Montréal-Nord
325-3422

Cantel sait parler affaires!

129,95 $*

Le Motorola 850 : un téléphone portatif doté d'une multitude de fonctions.



Imaginez! Les économies réalisées sur vos interurbains pourraient payer vos frais de service mensuels.

La Solution Affaires

- Inclut 50 minutes par mois d'appels locaux
- Appels locaux supplémentaires à 50¢ la minute
- Appels locaux illimités le week-end, sans frais

GRATUIT! 60$ par mois d'appels interurbains au Canada pendant 6 mois (valeur : 360$)*. Offre d'une durée limitée.

En prime :

- Appels locaux illimités le premier mois, sans frais.
- Mise en service gratuite (valeur: 60$).

CANTEL®

LE POUVOIR DU RÉSEAU^MC

49,95 $ par mois*

Disponible chez :

CANTEL Centres de communications

MONTRÉAL
5496, rue Notre-Dame Est
(514) 254-5454
2360, rue Notre-Dame Ouest
(514) 983-1666
770, rue Notre-Dame Ouest
(514) 875-9512
1247, av. du Collège McGill
(514) 871-1871

BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150
(514) 926-3111

DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire
(819) 478-0851

GATINEAU
360, boul. Maloney Ouest, bur. 1
(819) 663-8580

GRANBY
99, rue Bouchard
(514) 777-6612

HULL
46, boul. St-Raymond
(819) 771-8686

JOLIETTE
517, rue St-Charles Borromée Nord
(514) 755-5000

LAVAL
379, boul. Curé-Labelle
(514) 622-0303
1696, boul. des Laurentides
(514) 629-6060
3364, boul. Saint-Martin Ouest
(514) 682-2640

REPENTIGNY
110, boul. Industriel
(514) 581-4666

ST-HUBERT
3399, boul. Taschereau
(514) 676-3963

ST-JÉRÔME
116, boul. du Carrefour
(514) 438-3543

ST-LAURENT
6315, ch. Côte-de-Liesse, bur. 102
(514) 738-3833

ST-LÉONARD
5954, boul. Métropolitain Est
(514) 257-8826

TERREBONNE
1257, boul. des Seigneurs
(514) 964-1964

TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges
(819) 372-5000

Aussi disponible chez :
LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

*Offre réservée aux nouveaux abonnés sous réserve d'approbation de crédit. Frais en sus : accès au système, service de déplacement, services optionnels et taxes. Offre disponible uniquement chez les détaillants participants. Ces détaillants peuvent réduire les prix. Cantel assumera jusqu'à 60 $ par mois de frais d'interurbain au Canada, au cours des six (6) premiers mois d'abonnement. Abonnement d'une durée de trois (3) ans. Frais de résiliation applicables. Cette offre prend fin le 28 février 1995.



«On se voit célébrer l'achat de notre condo au soleil avec nos enfants et petits-enfants.»

PROFITEZ DE LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT GRÂCE À NOS NOUVEAUX REÉR FLEXIBLES À TAUX SUPÉRIEUR.

La Banque CIBC a les produits de placement et les outils de planification adaptés à tous vos besoins de retraite.

- Profitez de la hausse des taux d'intérêt et protégez-vous en cas de baisse avec notre nouveau REÉR - CPG Flexi-taux^MC d'une durée de 17 mois. Si le 1er mars prochain le taux d'intérêt des CPG de 17 mois est supérieur à celui de votre REÉR - CPG Flexi-taux, vous obtiendrez automatiquement le taux le plus élevé pour le reste de la durée. Par contre, si le taux initial est plus haut, vous le conserverez. Que les taux montent ou descendent, vous êtes donc toujours gagnant.[1]
- Sécurité et souplesse vous sont assurées grâce à notre REÉR - CPG convertible à long terme.[1] Vous bloquez vos fonds au taux d'intérêt le plus élevé applicable à nos CPG et, si les taux augmentent entre le 2 mars et le 31 octobre 1995, vous avez la possibilité de convertir votre placement en un nouveau REÉR - CPG de 4 ou 5 ans.[1] Sécurité et souplesse... le meilleur des deux mondes.
- Augmentez vos possibilités de rendement par la diversification internationale, sans risque de pénalité fiscale, grâce à notre programme REÉR - Fonds mutuels à contenu étranger.* C'est un moyen sûr de contrôler automatiquement le contenu étranger de votre REÉR - Fonds mutuels CIBC.[2]

Renseignez-vous sur notre vaste gamme de CPG admissibles aux REÉR, nos 15 fonds mutuels canadiens ou internationaux sans frais d'acquisition[2], les REÉR autogérés Pro-Investisseurs^MD CIBC[2] et les services de retraite et de placement spécialisés offerts par les services d'investissement clientèle privée de Wood Gundy et le Trust CIBC.

VisionPersonnelle^MC : Sécurité financière

Pour savoir comment assurer votre avenir avec le bon choix de régimes de retraite, adressez-vous à votre conseiller bancaire personnel CIBC ou appelez-nous au 1 800 465-CIBC.

BANQUE CIBC

On voit la vie de *votre* façon.^MC

^MC Marques de commerce de la CIBC. ^MD Marque déposée de la CIBC.
[1] Ces offres spéciales sur les REÉR - CPG peuvent être retirées en tout temps; certaines restrictions s'appliquent. Si vous convertissez votre REÉR - CPG convertible, l'intérêt versé jusqu'à la date de la conversion sera calculé au taux applicable aux REÉR - CPG de 1 an en vigueur au moment où vous avez souscrit votre REÉR - CPG convertible.
[2] Offerts par Placements CIBC Inc., une filiale de la Banque CIBC.
* Seul le contenu étranger des comptes REÉR - Fonds mutuels CIBC est contrôlé. La Banque CIBC n'est pas responsable du suivi du contenu étranger des placements REÉR tenus ailleurs que dans les Fonds mutuels CIBC.

La Presse
Montréal, mardi 7 février 1995
A 14

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL

HOLOCAUSTES
39 millions de personnes en danger

■ Quelque 39 millions de personnes vivant dans 30 pays risquent de mourir de faim ou de maladie cette année en raison des troubles et de l'instabilité qui y règnent, selon un rapport de la CIA, la principale agence de renseignement américaine. Le danger est surtout concentré en Afrique, mais la menace est grande ailleurs aussi particulièrement en Afghanistan (4,2 millions), en Bosnie-Herzégovine (2,5 millions), en Haïti (1,3), en Irak (1,3) et dans plusieurs pays de l'ex-URSS, note le rapport publié hier. Ces données, établies en décembre, ne prennent donc pas en compte le cas de la Tchétchénie, petite république séparatiste du Caucase envahie par l'armée russe à la fin de l'année dernière. La CIA estime à 4,3 millions le nombre de personnes risquant de mourir de faim ou de maladie en Éthiopie, en proie à des troubles civils, à une pénurie d'eau et à un manque d'infrastructures pour des opérations de secours.

d'après AFP

PÉROU-ÉQUATEUR
Lima aurait repris Tihuinza

■ Tihuinza, dernière poche de résistance occupée par l'Équateur en territoire péruvien, est tombée hier après trois jours de combats acharnés, a annoncé une télévision de Lima depuis une base locale de l'armée péruvienne. La médiation menée par les quatre garants du traité de Rio « n'a pas échoué » car « aucun délai n'était fixé », affirmait entre-temps, à Buenos Aires, le président Sixto Duran Ballen. Le chef de l'État équatorien, en tournée d'information et d'explication dans la région, a estimé devant la presse que les accords du Sommet des Amériques, organisé en décembre à Miami, devaient être « mis en pratique », dont la solution des problèmes par la voie pacifique. Rejetant sur le Pérou la responsabilité du début du conflit, il a assuré que d'« aucune manière », le conflit ne résulte de « problèmes intérieurs » de son propre pays.

d'après AFP

TCHÉTCHÉNIE
L'Ingouchie entrerait dans le conflit

■ L'Ingouchie pourrait entrer dans le conflit tchétchène si Moscou poursuit ses bombardements contre la république du nord-Caucase voisine de la Tchétchénie, a menacé hier Rousslan Pliev, le vice-ministre ingouche de l'Intérieur. « Le bombardement de localités ingouches par les forces russes peut provoquer une intervention de l'Ingouchie dans la zone des combats », a affirmé Pliev, cité par l'agence russe *Itar-Tass*. Les Ingouches pourraient se ranger du coté tchétchène et le conflit pourrait gagner l'Ingouchie, a-t-il ajouté. Les Ingouches se considèrent comme les frères des Tchétchènes, et ont accueilli environ 100 000 réfugiés fuyant les combats de la république voisine. Ils se sont jusqu'ici tenus à l'écart du conflit, bien que les bombardements de l'artillerie et parfois même de l'aviation russes se soient multipliés depuis deux semaines à la frontière tchétchéno-ingouche, en particulier dans les villages de Samachki et Bamout.

d'après AFP

POLOGNE
Ultimatum de Walesa à Pawlak

■ Le gouvernement de Waldemar Pawlak est désormais sur la sellette après l'ultimatum du président Lech Walesa sommant la majorité de gauche de choisir entre un changement de l'actuel exécutif ou la dissolution du Parlement. Critiqué par l'opposition issue de *Solidarnosc*, par le chef de l'État, et enfin par ses alliés ex-comunistes, Pawlak n'est plus soutenu que par son parti paysan, le PSL. Walesa a abattu ses cartes en déclarant pour la première fois ouvertement, lors d'une rencontre avec les leaders de tous les groupes parlementaires, qu'un changement du cabinet Pawlak était pour lui la condition de renoncer à son projet de dissoudre le Parlement. « J'attends le changement du gouvernement, vite. Soit vous le changez, soit, si vous ne voulez pas, je dissous le Parlement », a-t-il dit lors d'un débat houleux. Pawlak a laissé entendre qu'il était disposé à affronter une motion de censure devant la Diète (Chambre basse).

d'après AFP

Huit pays arabes mettent le nucléaire dans la balance de la paix avec Israël

d'après AFP et Reuter

LE CAIRE

Les monarchies arabes du Golfe, l'Égypte et la Syrie ont mis hier le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) dans la balance de la paix avec Israël et rejeté sur l'État hébreu la responsabilité du blocage du processus de paix.

Au terme de deux jours d'entretiens au Caire, les ministres des Affaires étrangères de ces huit pays arabes, signataires de la Déclaration de Damas, ont « demandé à Israël d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ».

La Déclaration de Damas, signée après la guerre du Golfe en 1991, prévoit une coopération multiforme entre les signataires, mais n'a jamais reçu un début d'application.

« La paix globale doit réaliser une sécurité égale et équilibrée pour toutes les parties, et le fait qu'Israël demeure hors de l'ombrelle du TNP est en contradiction avec la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité », souligne un communiqué des Huit, qui estime que le fait qu'Israël n'adhère pas au TNP « ôte au traité son caractère international et son efficacité ».

Les huit pays arabes, qui n'ont pas d'armes nucléaires, ont tous signé le TNP alors qu'Israël, qui refuse de signer, posséderait 200 ogives nucléaires, selon des sources occidentales.

L'Égypte mène campagne pour amener l'État hébreu à y adhérer et le président Hosni Moubarak a menacé de ne pas signer en avril à New York sa prorogation. De source égyptienne, on indique que la question du TNP a accaparé les trois heures de discussions des huit ministres, hier.

Soutenue par la Syrie, l'Égypte veut dégager une position arabe commune susceptible de la conforter face aux États-Unis qui la pressent de souscrire à la prorogation indéfinie du TNP sans tenir compte de la position d'Israël, selon la même source.

Le ministre qatariote des Affaires étrangères, Hamad ben Jassem Al-Thani, a affirmé son « appui à la position de l'Égypte, car tous les pays de la région doivent s'engager (au respect) de ce traité, sans en exclure un seul ».

En revanche, le chef de la diplomatie de Ryad, Saoud al-Faisal, a indiqué que son pays n'avait pas encore arrêté sa position mais a envisagé une stratégie arabe commune sur cette question lors de la prochaine réunion de la Ligue arabe en mars.

Son homologue syrien Farouk al-Chareh a déclaré que « si Israël n'adhère pas au TNP, cela provoquera une course aux armements dans la région ».

L'Iran, qui a également signé le TNP, souhaitait entre-temps une révision du traité pour obliger Israël à ouvrir ses installations nucléaires à l'inspection internationale.

Dans une interview au journal *Iran News*, le vice-président Reza Amrollahi, directeur de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, a écarté l'idée que l'Iran s'oppose à la prorogation du TNP en avril, mais il a ajouté : « Nous allons essayer de mettre un terme au comportement illégal d'Israël grâce à la révision du TNP », qui doit intervenir avant sa prorogation.

Il a souligné que Téhéran, prônant une dénucléarisation totale du Moyen-Orient, souhaitait que la communauté internationale adopte « la même attitude à l'égard de tous les pays de la région et oblige Israël à accepter un contrôle international de ses installations par l'AIEA.

Concernant le processus de paix israélo-arabe, le communiqué des Huit affirme d'autre part « l'appui inaliénable (des participants) aux revendications justes de la Syrie et apprécie hautement ses efforts sérieux pour assurer le succès du processus de paix ».

Les ministres ont estimé qu'Israël était responsable du blocage du processus de paix et lui ont demandé de « lever les obstacles qu'il met sur la voie de la paix ».

Qualifiant la paix d' « une option stratégique », ils demandent à l'État hébreu de se « retirer du plateau du Golan, du Sud Liban et des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est », conformément aux résolutions 242, 338 et 425 de l'ONU.

Enfin, c'est sans illusions que les Palestiniens reprennent ce matin leurs négociations avec Israël sur le dossier épineux des élections, qui traine depuis cinq mois alors que l'État hébreu refuse de retirer son armée des villes de Cisjordanie occupée.

Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne, a condamné néanmoins hier un attentat au cours duquel un vigile israélien a été tué et un autre blessé, dans la bande autonome de Gaza.

La question algérienne déchire le pouvoir en France

d'après AFP et Reuter

PARIS

La crise algérienne a rebondi hier sous forme de tiraillement au sein du gouvernement français, le cabinet de droite se démarquant de la suggestion du président de gauche François Mitterrand de réunir les parties algériennes pour un dialogue s'inspirant de la plate-forme de Rome, et cela sous l'égide de l'Union européenne.

Le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua était monté au créneau dès dimanche pour dire que cette démarche n'était pas concertée. « C'est le président de la République. Je suis du gouvernement. mais je ne suis pas certain que nous ayons été associés à cette démarche », avait déclaré Pasqua à la radio.

Hier, le chef de la diplomatie française Alain Juppé déclarait à Bruxelles que la France n'avait pas « l'intention dans l'immédiat de lancer une initiative concrète sur l'Algérie ».

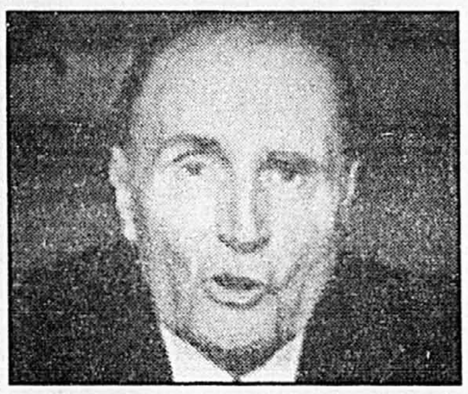
« On verra comment cette idée (d'une conférence) pourra mûrir au cours de prochaines semaines », a dit Juppé à des journalistes, en marge d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UE, dont la France assure la présidence pour six mois.

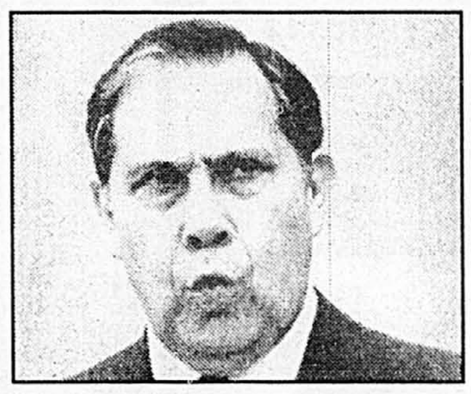
« Le gouvernement français manifeste de l'intérêt pour tout ce qui permet de nouer ce dialogue », a ajouté Juppé, mais « il est difficile de prôner le dialogue à des responsables algériens qui n'en veulent pas ».

Intervenant dans le débat, Jean Glavany, secrétaire national du Parti socialiste (PS) à la Communication, a affirmé que François Mitterrand, « n'en déplaise à Charles Pasqua, est dans son rôle quand il propose une reflexion commune, voire des propositions communes, pour résoudre la crise algérienne » et qu'il avait agi « en tant que président en exercice » de l'UE.

Pasqua « a carrément tort et il est sorti de son rôle quand il croit que l'Algérie est toujours plus ou moins française, et que le ministre de l'Intérieur a son mot à dire dans la diplomatie de la France », a ajouté Glavany.

Mitterrand avait suggéré vendredi la tenue d'une conférence qui « s'inspirerait des différentes idées émises ces derniers temps, notamment à la rencontre de l'opposition à Rome ». Il n'avait pas avancé de date précise, soulignant que c'était une « espérance ».





Une initiative du président Mitterrand (socialiste) à propos de l'Algérie a déplu à la droite qui forme le gouvernement et dont le ministre Charles Pasqua (à d.) s'est fait le porte-parole.

Le Front islamique du salut (FIS, dissous) et les principaux partis d'opposition ont présenté le 14 janvier une plate-forme offrant des négociations, sous condition, au pouvoir algérien, lors d'une rencontre dénoncée comme une ingérence par Alger.

Alger a rappelé samedi son ambassadeur à Paris Hocine Djoudi en consultation et convoqué l'ambassadeur de France à Alger, Michel Lévèque, pour lui signifier que l'Algérie n'acceptera « aucune ingérence dans ses affaires intérieures ».

La presse algérienne a multiplié les attaques contre Mitterrand, en enfonçant un coin entre le chef de l'État et son gouvernement, à deux mois de l'élection présidentielle.

Hier cependant, le pouvoir algérien faisait savoir qu'il était favorable à un dialogue avec l'opposition politique mais hostile à toute médiation étrangère dans le conflit.

Cette mise au point, diffusée sous la forme d'un commentaire de l'agence officielle *APS*, semble viser à réfuter l'idée, répandue à Alger comme à l'étranger, que le général Lamine Zéroual avait rallié le camp des « éradicateurs », partisans de la guerre totale contre les islamistes armés.

Le commentaire d'*APS* semble aussi répondre aux gouvernements et organisations étrangères qui exhortent Alger à négocier avec l'opposition, surtout depuis la conclusion il y a un mois à Rome par les principaux mouvements d'opposition, dont le FIS, d'une plate-forme de règlement de la crise.

Les responsables du FIS n'ont plus de nouvelles depuis quatre jours des deux chefs du mouvement, Abassi Madani et Ali Belhadj, qui étaient placés en résidence surveillée à Alger, affirmait de son côté hier un responsable de cette formation, Rabah Kébir.

« Ali Belhadj a téléphoné mercredi à des frères en Algérie pour leur dire que les autorités avaient emmené cheikh Abassi Madani vers une destination non précisée pour le soigner », a dit Kébir, chef de l'instance exécutive du FIS à l'étranger, dans un entretien au quotidien saoudien *Al-Sharq al-Awsat*.

« Après l'appel, la ligne a été coupée depuis Djenane el-Mufti », résidence d'État au centre d'Alger où Madani et Belhadj étaient assignés depuis le 13 septembre après leur sortie de la prison militaire de Blida, a dit Kébir, qui réside en Allemagne.

▶ REPÈRES ❑ *Budget US 1996*

Défense et aide extérieure vont écoper

d'après AFP

WASHINGTON

■ Le budget Défense pour 1996 soumis hier par la Maison-Blanche marque la volonté de l'administration Clinton de continuer à tailler dans l'enveloppe consacrée au Pentagone.

L'administration a présenté un budget Défense de 261,4 milliards de $, pour l'année budgétaire 1996 qui débute le 1er octobre, en baisse de 6,6 p. cent par rapport à celui de cette année.

« Les réductions des forces exigées par la nouvelle stratégie de défense seront presque achevées à la fin de l'année budgétaire 1996, et le secrétariat à la Défense aura réduit le nombre de militaires de plus de 30 p. cent en six ans », selon le Pentagone.

À la fin de l'année prochaine, le nombre des forces d'active sera ramené à 1,48 million de personnes. L'administration compte s'en tenir, dès 1997, à une force de 1,4 million d'hommes et de femmes. Ils étaient 2,17 millions en 1987, c'est-à-dire qu'en dix ans le Pentagone s'est « séparé » de 770 000 soldats.

La Garde nationale et la Réserve, durant cette même période, seront passées de 1,15 million à 927 000, et les civils du Pentagone, qui étaient 1,13 million en 1987, seront 828 000.

Sauf exceptions, la configuration des forces sera stabilisée dès la fin de l'année 1996, avec 10 divisions actives d'armée de Terre, contre 18 en 1990. Le total de navires de guerre sera de 365, contre 546 en 1990 et le but est de l'abaisser à 346. Il n'y aura plus que 11 porte-avions, contre 15, et 13 escadres d'active contre 24 en début de la décennie.

À l'entrée de l'an 2000, le Pentagone aura aussi fermé 70 bases importantes et économisé ainsi 6,6 milliards de $.

Les achats d'armements auront connu une baisse vertigineuse de 71 p. cent entre 1985 et 1996. Mais la chute s'arrête là et dès l'année budgétaire 1997, le Pentagone compte investir des sommes croissantes pour moderniser son arsenal.

Ainsi dans son budget 1996, le Pentagone compte investir 39,4 milliards de $ pour l'armement, somme la plus faible depuis le début de la guerre de Corée.

Les crédits augmenteront par la suite. Le but est de « s'assurer que les armes américaines resteront qualitativement supérieures à celles des futurs adversaires », et les sommes qui y seront consacrées, compte tenu de l'inflation, doivent représenter en 2001 une augmentation de 47 p. cent par rapport à 1996.

Aide étrangère

Par ailleurs, le projet de budget 1996 consacre 5,24 milliards de $ à aider les participants au processus de paix au Proche-Orient, surtout Israël et l'Égypte, mais diminue sous la pression du Congrès les fonds affectés aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Les sommes versées à Israël et l'Égypte, grands bénéficiaires, « ne seront pas réduites » par rapport à l'année fiscale 1995, a déclaré hier le secrétaire d'État américain Warren Christopher. Ces deux pays reçoivent respectivement 3 et 2,1 milliards de $ dans le budget actuel.

Washington entend aussi poursuivre l'annulation de la dette de la Jordanie entamé depuis que ce pays a fait la paix avec Israël : 275 millions de $ sont prévus à cette fin dans le budget 1996. La dette totale d'Amman envers les États-Unis est de 700 millions de $, dont 220 avaient déjà été annulés dans le budget 1995.

L'enveloppe des opérations de maintien de la paix de l'ONU passe de 1,3 milliard dans le budget 1995 à 545 millions. Cette somme ne permet de financer la contribution américaine au coût de la FORPRONU dans l'ex-Yougoslavie que « pour les six premiers mois de l'année fiscale », soit jusqu'à fin mars, a précisé Christopher.

« C'est le Congrès qui nous force à financer de cette manière », c'est-à-dire à ne budgétiser que les « missions existantes » sans prévoir de marge, a précisé un responsable du secrétariat d'État. Parlant sous couvert de l'anonymat, ce responsable a admis qu'« il était quasiment impossible pour le moment » de savoir si les opérations de la FORPRONU cesseront fin mars ou non.

La Croatie a décidé de ne pas renouveler le mandat des Casques bleus sur son territoire après cette date. Leur présence serait aussi remise en cause en Bosnie si Washington lève l'embargo sur les armes comme le souhaitent les républicains au Congrès.

Ces derniers ont aussi déposé un projet de loi qui réduirait nettement la contribution financière des États-Unis à l'ensemble des opérations de l'ONU. L'administration y est « fermement opposée », a réaffirmé Christopher.

Le projet de budget 1996 accroit légèrement l'aide accordée aux réformes dans les pays de l'ex-URSS, en particulier en Russie. Cette aide s'élève à 788 millions, dont la moitié environ pour la Russie, contre 719 millions en 1995.

Tout en critiquant « l'usage excessif de la force » par les Russes en Tchétchénie, Christopher a réaffirmé « l'intérêt des États-Unis à soutenir les réformateurs » à Moscou.

L'assistance aux pays d'Europe centrale et de l'Est passe à 480 millions, contre 359 pour l'année en cours, dont 60 millions pour la Bosnie.

Les fonds consacrés à lutter contre le trafic de drogue passent de 155 à 225 millions. L'administration a décidé de redoubler les efforts contre le crime organisé, le terrorisme et l'immigration clandestine.

Parmi les autres postes importants, sur un budget total quasi- inchangé à 21,2 milliards, figurent l'aide aux réfugiés et aux victimes de catastrophe (1,7 milliard, inchangé) et la promotion des exportations américaines (901 millions, contre 1 milliard en 1995).

1995
Comment investir, comment épargner
Un cahier spécial à ne pas manquer samedi dans La Presse

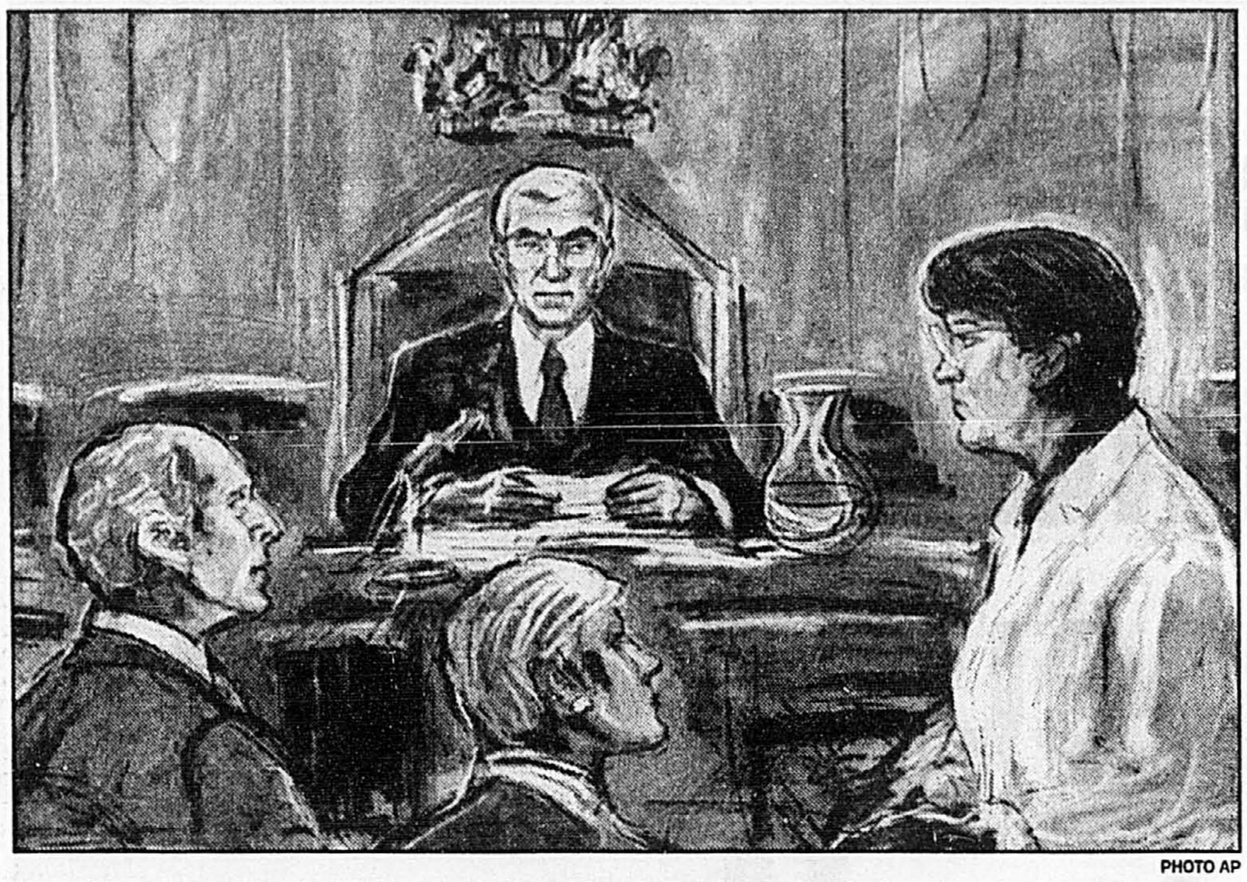


PHOTO AP

Un artiste a croqué sur le vif la comparution, hier, de Rosemary West (à droite), la veuve du maçon de Gloucester accusé des meurtres de 12 femmes. À gauche, l'avocat de la poursuite, Neil Butterfield, se tient à côté de l'avocate de la défense, Sasha Wass, devant le juge Peter Badge.

La veuve de Frederick West, présumé meutrier de 12 femmes, comparaît

Reuter

DURSLEY, Angleterre

■ Veuve de Frederick West, le maçon de Gloucester retrouvé pendu le jour du Nouvel An dans la cellule où il attendait d'être jugé pour les meurtres de douze femmes, Rosemary West a comparu hier devant un tribunal de la petite ville de Dursley.

Cette audience préliminaire, qui durera une quinzaine de jours, a pour objet de décider si elle devra elle-même répondre de dix de ces crimes, qu'elle nie farouchement, et dont neuf ont été commis au sinistre domicile conjugal du 25 Cromwell Street, à Gloucester, surnommée la « maison de l'horreur ».

Âgée de 41 ans, les cheveux bruns, boulotte, le visage pâle, mais les traits doux, celle qui pourrait bien être une des plus plus grandes meurtrières de l'histoire anglaise du crime, est aussi également accusée, dans le cadre d'une autre procédure, de viol de sa belle-fille en compagnie d'un tiers.

Parmi les neuf corps exhumés par la police au début de l'an dernier à la Maison de l'horreur, figurent celui de la propre fille de Rosemary et Frederick, Heather, et celui d'une touriste suisse qui logeait chez le couple West.

Trois autres corps, dont celui de la première femme de West, ont étédécouverts dans un champ de la région où le sinistre maçon habitait auparavant. Deux de ces trois meurtres ont été imputés seulement à Frederick et le troisième, celui d'une jeune fille au pair, est attribué conjointement au couple infernal.

Lors de l'audience préliminaire, les avocats de Rosemary West ont choisi la procédure pénale classique permettant le contre-interrogatoire des témoins, dont ils espèrent qu'il démontera le dossier d'accusation afin d'épargner à leur cliente un procès en bonne et due forme.

Un procès inéquitable ?

Sasha Wass, avocate de l'accusée, a de prime abord exhorté les juges à abandonner les poursuites car, selon elle, « un procès équitable de l'accusée n'est plus possible » et, dès lors, ne doit pas avoir lieu.

À l'appui de sa requête, elle a notamment cité l'absence de toute preuve à charge irréfutable et l'absence de sérénité créée par le battage publicitaire créé par les journaux à sensation autour de l'affaire West sur la foi de confidences d'enfants ou de proches du couple.

Certains juristes ne sont pas loin de penser que le suicide en prison de Frederick West, accusé des dix mêmes meurtres plus deux autres commis dans les années soixante avant d'épouser Rosemary, fait s'effondrer l'accusation contre celle-ci.

Mais l'accusation récuse cette interprétation et souligne que Rosemary n'a pas été simplement complice mais co-meurtrière dans les dix cas qui lui sont imputés.

Me Wass a fait valoir que l'accusation se fonde avec trop d'aveuglement sur des témoignages anciens, parfois donnés plus de 20 ans après les faits, et la défense espère bien grâce aux contre-interrogatoires semer le doute dans l'esprit des juges.

Me Wass souligne aussi que les preuves dont déclare disposer l'accusation pour prétendre que le couple West torturait aussi ses victimes et en abusait sexuellement sont particulièrement minces.

Devant l'intérêt suscité par cette audition préliminaire, les autorités judiciaires ont préféré demander au tribunal de la petite ville de Dursley de se charger de l'affaire pour éviter que les médias n'entravent le bon fonctionnement du tribunal de Gloucester.

La police britannique n'est peut-être pas encore au bout de ses surprises, si l'on en croit les récentes déclarations à la presse d'un des fils aînés des West.

Frederick West lui aurait avoué, du fonds de la prison avant son suicide, en jugement, avoir commis, depuis 25 ans, d'autres meurtres dont la police n'a pas encore connaissance.

« Nous n'avons pas prévu d'autres recherches pour l'instant mais le dossier n'est pas clos », a fait savoir la police.

Tombeau d'Alexandre : la découverte d'une archéologue mise en doute

Agence France-Presse

LE CAIRE

■ L'annonce fracassante la semaine dernière de la découverte du tombeau d'Alexandre le Grand dans l'oasis égyptienne de Siwa semble se transformer en déroute pour l'archéologue grecque qui affirme avoir fait la trouvaille.

Une délégation scientifique venue précipitamment d'Athènes a émis de sérieux doutes dimanche soir à son retour de Siwa(750 km à l'ouest du Caire) : les inscriptions retrouvées par Mme Liana Souvaltzi, sur lesquelles elle se fonde pour justifier sa découverte, sont d'époque romaine, du début du IIème siècle après JC, et non d'époque hellénistique.

Tous les spécialistes, se fondant sur les textes d'historiens, situent la tombe à Alexandrie, la ville fondée par le jeune conquérant en 332 avant JC. Mais elle n'a jamais été retrouvée malgré de multiples recherches.

Mardi, le secrétaire général du Conseil supérieur des Antiquités égyptiennes, M. Abdel Halim Nour Eddine, annonçait que la tombe avait été retrouvée à Siwa. Le ministre de la Culture Farouk Hosni évoquait une découverte aussi importante que celle de la tombe de Toutankhamon en 1922.

Mais la délégation grecque, conduite par le secrétaire général du ministère de la Culture George Thomas, s'est montrée beaucoup plus réservée.

Je ne sais pas si nous avons vu toutes les inscriptions mais celles que nous avons vues n'ont rien à voir avec la période de Ptolémée 1er (le successeur du conquérant macédonien) et ni son nom ni celui d'Alexandre n'y figurent, a déclaré le directeur des services archéologiques grecs Yannis Tzedakis.

Quant au site, nous ne savons pas s'il s'agit d'un sanctuaire, d'un temple, ou d'un temple avec une tombe, car il y a une crypte, non encore fouillée, a-t-il ajouté.

Mme Souvaltzi, qui fouille depuis 1989 le site d'un temple dorique dans l'oasis de Siwa, n'a pas accompagné la délégation, prétextant des obligations au Caire.

Elle a une attitude bizarre, elle affirme être sûre de sa trouvaille et n'avoir pas besoin de montrer les documents, a expliqué P M. Tzedakis après une brève entrevue samedi matin avec l'archéologue.

Après avoir claironné l'annonce en première page plusieurs jours durant, la presse gouvernementale égyptienne émet des doutes. Cette dame est obsédée depuis le début par l'idée de l'existence de la dépouille d'Alexandre le Grand à Siwa, sans s'appuyer sur des faits scientifiques, confiait samedi le directeur des Antiquités de Guizeh, M. Zahi Hawas, à Akhbar al Yaoum.

Mme Souvaltzi avait déjà annoncé avoir découvert la tombe, mais dans un autre point du site, dans un article publié en 1992 par le journal de l'Université du Caire.

Tout le week-end, elle a joué à cache-cache avec les journalistes après être apparue samedi après-midi dans un grand hôtel du Caire pour demander au peuple grec d'être très fier que des mains grecques aient découvert en terre étrangère le tombeau du plus grand Grec de tous les temps.

Mme Souvaltzi, qui espère reprendre ses fouilles début mars, a réaffirmé qu'elle avait des preuves irréfutables grâce aux stèles déterrées, selon elle, en décembre dernier. Auparavant, elle avait invoqué sa voix intérieure et son intuition pour asseoir sa découverte.

La baudruche se dégonfle complètement, a estimé M. Jean-Yves Empereur, directeur du Centre d'études alexandrines et spécialiste d'histoire hellénistique.

Lui-même a conclu, après avoir visionné une bande vidéo montrant les inscriptions, qu'elles étaient d'époque romaine. Cette archéologue est un amateur, je ne comprends pas comment les gens ont pu se laisser abuser, a-t-il déclaré. Je m'étonne qu'elle ait pu obtenir un permis de fouilles.

La loi égyptienne prévoit de n'accorder ces permis qu'à des archéologues représentant des institutions connues ou ayant déjà publié des travaux, ce qui n'est pas le cas de Mme Souvaltzi qui affirme travailler en indépendante avec le soutien financier de son mari.

Nous allons continuer les fouilles, a déclaré M. Nour Eddine, évoquant un travail conjoint d'archéologues égyptiens et grecs. La commission permanente chargée d'accorder les permis de fouille doit se réunir cette semaine.



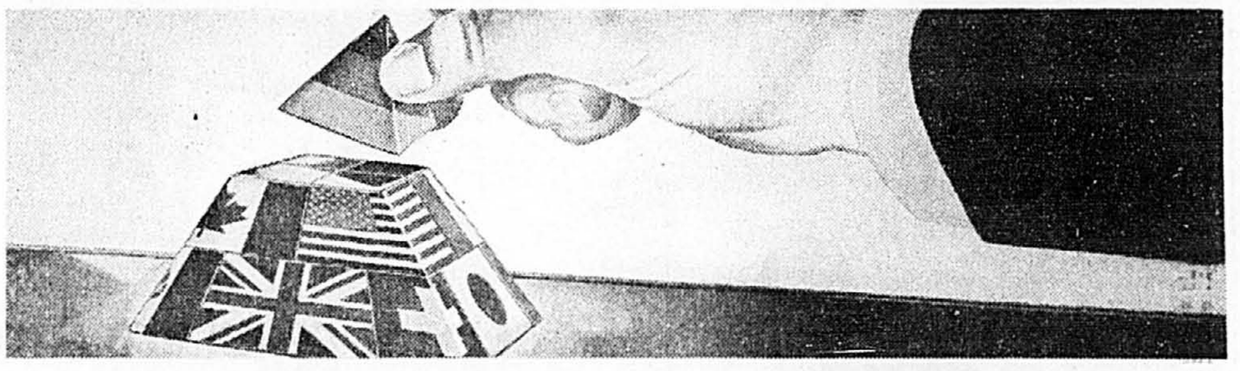
L'archéologue grecque Liana Souvaltzi montre du doigt l'entrée de la crypte où elle prétend avoir découvert le tombeau d'Alexandre le Grand, dans l'oasis de Siwa à 750 km à l'ouest du Caire.

NOUS POUVONS AMÉLIORER

«Mon but est de m'assurer que vous détenez un régime de retraite bien diversifié afin de protéger et faire fructifier vos avoirs.»
Marie Côté, conseillère du Trust Royal

LE RENDEMENT DE VOTRE REER

TRUST ROYAL
UN MEMBRE DU GROUPE BANQUE ROYALE



PLANIFICATION DE LA RETRAITE
UN REÇU D'IMPÔT ET BEAUCOUP PLUS...

À chaque année, plusieurs personnes versent des cotisations à leur REER pour réduire leur revenu imposable. Il est maintenant temps d'évaluer ces cotisations REER dans le cadre de votre régime de retraite global.

Voici comment nous pouvons vous aider.

Nos conseillers financiers chevronnés vous aident à assurer votre avenir en vous fournissant des conseils en matière de placements REER qui correspondent à votre situation financière actuelle et vos objectifs personnels. Ensemble, nous pouvons déterminer la composition adéquate de votre portefeuille en matière de CPG et de fonds communs de placement canadiens et internationaux.

La diversification est la règle d'or des REER. Vous pouvez tirer pleinement avantage de la **croissance internationale des marchés** grâce à un REER du Trust Royal.

Nous tenons compte de vos soldes CPG REER et de fonds communs de placement lors de l'établissement de la limite de contenu étranger fixée à 20 %.

À mesure qu'il étudie l'évolution et l'orientation des marchés, **le Trust Royal vous écrira trimestriellement** afin de rajuster ses recommandations* et vous expliquer la raison des changements apportés. De plus, si vous désirez rajuster votre REER, nous vous y aiderons également.

Lorsque vous passerez au Trust Royal aujourd'hui, vous y trouverez des professionnels dignes de confiance. La planification de la retraite constitue l'une des nombreuses facettes de notre expertise.

COMPOSEZ LE 1 800 387-1610
OU PASSEZ À VOTRE SUCCURSALE DU TRUST ROYAL

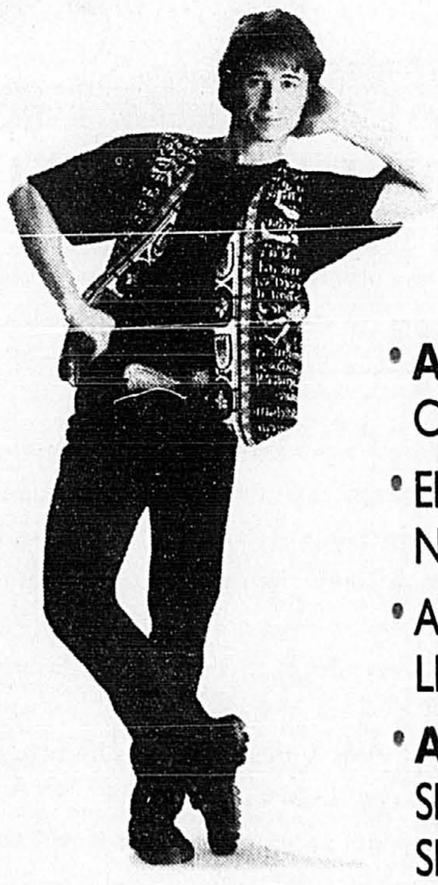
Les fonds communs de placement du Trust Royal sont vendus par les Fonds d'investissement Royal Inc., une filiale de la Banque Royale du Canada et de la Compagnie Trust Royal et ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ou par une autre assurance-dépôts, ni par la Banque Royale ou le Trust Royal. Des renseignements importants relatifs aux fonds communs de placement sont consignés dans le prospectus simplifié que vous devriez lire attentivement avant de prendre une décision de placement; des copies de ce prospectus peuvent être obtenues à n'importe quelle succursale du Trust Royal. Les valeurs liquidatives et les rendements peuvent fluctuer.

* Les recommandations REER du Trust Royal sont fournies par les Fonds d'investissement Royal Inc.

UN MONDE FINANCIER À VOTRE PORTÉE

Pourquoi se contenter d'une imitation alors qu'on peut s'offrir l'original!





Le service cellulaire Amigo de Cantel.
On a beau essayer de l'imiter, on ne parvient jamais à l'égaler.
Et on comprend pourquoi :

- **ACHAT OU LOCATION,** C'EST VOUS QUI CHOISISSEZ!
- ENGAGEMENT MINIMUM DE 4 MOIS... N'EST-CE PAS ÇA LA VRAIE LIBERTÉ?
- APPELS LOCAUX ILLIMITÉS LE WEEK-END, SANS FRAIS*.
- **AU CHOIX :** SERVICE SÛRETÉ À PARTIR DE 19,95 $ PAR MOIS. SERVICE PERSONNEL À PARTIR DE 29,95 $.
- ET BIEN SÛR... STÉPHANE ROUSSEAU COMME PORTE-PAROLE!

CANTEL amigo[MC]

On a toujours besoin d'un Amigo!

Pas étonnant qu'Amigo soit le cellulaire le plus populaire au pays! Pour plus de détails, composez le **1 800 779-5953**.

En vente partout!

GE DIRECT Magasin-Entrepôt · Zellers · Pilon · la Baie · EATON · Canadian Tire · Radio Shack · K mart · La Cabine Téléphonique · Aventure · Bureau En Gros · Vitro Plus · MultiTech · Speedy freins · Club Buzz · Cantel Centres de communications

* Avec le service personnel